

BULLETIN  
DES SÉANCES  
DE  
L'ACADÉMIE DE NIMES

---

ANNÉES 1923-1924

---

NIMES  
IMPRIMERIE CLAVEL ET CHASTANIER  
A. CHASTANIER SUCCESSEUR  
12 — RUE PRADIER — 12

—  
1925

# TABLE

---

## FAITS ACADÉMIQUES

1923

	Pages
Renouvellement du Bureau.....	5
M. le chanoine <i>Anthérieu</i> nommé membre non résidant.	6
MM. <i>Lucien Barbut</i> , <i>Albert Hugues</i> et <i>Fernand Devize</i> nommés correspondants.....	6
Compte-rendu financier de 1922.....	8
Commissions.....	18
Lettre de M. <i>Barbut</i> .....	19
Lettre de M. <i>Albert Hugues</i> .....	20
Vœu relatif aux fouilles de la grotte Salpêtrière.....	21
M. <i>Margier</i> nommé conseiller à la Cour d'appel de Nîmes	24
Décès de Mlle <i>Fanny Mathieu</i> .....	24
M. <i>Bellerive</i> élu correspondant.....	24
Lettre de M. <i>Bellerive</i> .....	25
Lettre de M. <i>Roy</i> .....	28
MM. <i>Roy</i> et <i>Auguste Simon</i> élus correspondants.....	29
Lettre de M. le chanoine <i>Anthérieu</i> .....	31
Lettre de M. <i>Auguste Simon</i> .....	32
Don de Mme de Villeperdrix.....	35
Sujet du concours.....	37
M. <i>Reinaud</i> représente l'Académie à la cérémonie de la pose de la première pierre du Monument aux Morts et à la Commission de la Journée Pasteur.....	39
M. <i>Jules Gal</i> nommé officier de la Légion d'honneur.....	41
M. <i>Jeanjean</i> élu correspondant.....	41
Prix Jules Salles.....	42
Lettre de M. <i>Jeanjean</i> .....	42

	Pages
Attribution d'un prix aux Concours littéraires de « Ne- mausa ».....	46
Lettre de M. <i>Bellerive</i> .....	48
Lettre de M. <i>Blavet</i> .....	48
Commission du Legs Boucher de Perthes.....	48
Legs Sabatier (l'Académie entre en possession du).....	50
Attribution d'un prix de 300 fr. à M. Nuel.....	51
M. le pasteur <i>Fabre</i> nommé chevalier de la Légion d'hon- neur.....	52
Lettre de Mlle <i>Dode</i> .....	52
Décès du fils de M. <i>E. Reinaud</i> .....	55
Réception du portrait de M. le chanoine <i>Bonnefoi</i> par M. Nuel.....	55
M. <i>Daumet</i> élu correspondant.....	58
Lettre de M. <i>Daumet</i> .....	61
Démission de M. <i>Cabanès</i> .....	61
Legs <i>Maumenet</i> .....	64
Donation dono <i>Andriano</i> .....	64

1924

Renouvellement du Bureau.....	66
Démission de M. <i>Raphel</i> comme trésorier.....	67
Compte rendu financier de 1923.....	69
M. <i>Bret</i> élu trésorier.....	78
Lettres de remerciements des Pupilles de l'Académie.....	78
Lettre de M. <i>Gustave Coste</i> .....	78
Lettre de Mme de <i>Villeperdrix</i> .....	78
Réception du portrait de M. <i>Sabatier</i> .....	78
Commissions.....	78
M. <i>Vézian</i> élu correspondant.....	79
Lettre de M. <i>Cabanès</i> .....	79
M. <i>Cabanès</i> nommé membre honoraire.....	80
Lettre de M. <i>Vézian</i> .....	86
Lettre du Maire de Nîmes.....	91
Remerciements de l'Académie au Conseil Municipal.....	92
M. le chanoine <i>Lepage</i> et M. <i>Chobaut</i> élus membres rési- dants.....	92
Démission de M. <i>Peyron</i> comme bibliothécaire.....	92
Réception de M. le chanoine <i>Lepage</i> et de M. <i>Chobaut</i> .....	95
M. <i>Bigot</i> élu bibliothécaire-archiviste.....	96
Décès de M. le Pasteur <i>Fabre</i> .....	97

	Pages
Election de M. <i>Camille Jullian</i> à l'Académie Française.	97
MM. <i>Jean Bose</i> et de <i>Ramel</i> élus députés du Gard .....	102
Décès de M. <i>Michel Jouve</i> .....	102
Lettre de M. <i>Gendronneau</i> .....	102
Lettre de M. <i>Tuffier</i> .....	103
Lettre de M. <i>Camille Jullian</i> .....	104
M. <i>Roux</i> délégué à la Commission du Legs Boucher de Perthes .....	104
Concours de 1923 .....	106
Prix Jules Salles .....	106
Sujet du Concours pour 1924 .....	106
M. <i>d'Uzès, duc de Crussol</i> élu correspondant .....	106
Lettre de M. <i>Eloy Vincent</i> .....	109
Don d'un croquis par M. <i>Eloy Vincent</i> .....	109
Attribution d'un prix au concours poétique de « Ne- mausa » .....	110-113
M. <i>Doumergue</i> , Président de la République, nommé membre honoraire .....	116
Cinquantenaire académique de MM. <i>Bondurand</i> et <i>Ed- mo d'Hugues</i> .....	116
M. <i>le Rabbin Kahn</i> nommé Chevalier de la Légion d'Honneur .....	122
Lettre du <i>Duc de Crussol</i> .....	122
Lettre de M. <i>Gaston Doumergue</i> .....	123
Décès de M. <i>Emile Reinaud</i> .....	130

## ARCHÉOLOGIE

M. BRET : <i>Médailles du Second Empire et de la Com- mune</i> .....	22
Commandant ESPÉRANDIEU : <i>L'art de terre à l'époque gallo-romaine</i> .....	34
» <i>Les échancrures faites au Moyen-âge au Pont du Gard</i> .....	41
» <i>Trois nouveaux cachets d'oculistes</i> .....	86
M. BONDURAND : <i>Les derniers avatars de la Porte d'Ar- les, dite d'Auguste, à Nîmes</i> .....	94
M. le chanoine François DURAND : <i>Les réparations aux Arènes</i> .....	99
» <i>Le Temple de Diane et ses dépendances</i> .....	104

	Pages
M. le chanoine François DURAND : <i>La source de la Fontaine, son dieu et ses embellissements</i> .....	111
» <i>L'architecture et les nombres sacrés au Pont-du-Gard</i> ...	113
» <i>Les portes de la Voie Domitienne et les grilles du Cadereau à Nemausus</i> .....	128

### HISTOIRE — BIOGRAPHIE

M. LACOMBE : <i>Armand de Pontmartin</i> .....	21
M. E. REINAUD : <i>Ernest Denis</i> .....	29
M. DE VALAVIEILLE : <i>Le Cardinal de Cabrières</i> .....	33
M. le D <sup>r</sup> MAZEL : <i>La Princesse des Ursins</i> .....	35
M. le chanoine Albert DURAND : <i>Notice sur deux prêtres du Gard victimes du Tribunal révolutionnaire</i> .....	39
M. BONDURAND : <i>Cahier des hôteliers de Nîmes en 1789</i> .....	46
M. le D <sup>r</sup> MAZEL : <i>L'Hôtel des Ursins à Paris</i> .....	49
M. DAUMET : <i>Convention passée entre le Prieur de Saint-Jean-de-Gardonnenque et ses paroissiens en 1341</i> .....	57
M. BONDURAND : <i>Pétition des habitants de Nîmes, du 6 mai 1811</i> .....	59
M. le chanoine A. DURAND : <i>Le culte catholique dans le Gard sous la Convention thermidorienne</i> .....	64
» <i>Un curé du Gard correspondant de l'évêque Grégoire</i> .....	97
M. BONDURAND : <i>L'enseignement primaire à Nîmes en 1792-1793</i> .....	120
M. le chanoine BONNEFOI : <i>Le Vicomte de Villeperdrix à la 1<sup>re</sup> armée de la Loire</i> .....	131-133
M. BIGOT : <i>Jules Canonge</i> .....	134

LITTÉRATURE — ARTS — DIVERS

M. Eloy VINGENT : <i>Les roses du Chiostro verde</i> , 1 <sup>er</sup> Chapitre.....	26
» <i>La Chatte Borgne</i> , fragments.....	33
M. E. REINAUD : <i>Discours de l'abbé Bégault, de l'Académie Française, en 1692</i> .....	42
M. Ferdinand BOYER : <i>Boyer-Brun et la vie théâtrale à Nîmes avant 1789</i> .....	48
M. BIGOT : <i>La participation de Jean Reboul au mouvement félibrige</i> .....	52
M. BOUQUIER : <i>Cartes à jouer du XVIII<sup>e</sup> siècle</i> .....	53
M. F. BOYER : <i>Lettre de Boyer-Brun au baron de Serrières sur l'ascension d'un aérostat</i> ...	59
M. Jean BOSCH : <i>Nîmes</i> .....	67
M. LAVERGNE : <i>Supplique à Colbert pour fonder une Académie à Nîmes</i> .....	82
M. TERRIN : <i>La crise du théâtre contemporain</i> .....	87-89
M. BRET : <i>Lettres et documents concernant une vieille famille nimoise</i> .....	92
M. TRIAL : <i>Quelques travers de notre temps</i> .....	96
M. BRET : <i>Voyage et conférences de MM. Espérandieu et Bret en Belgique et en Hollande</i> .....	106
M. KAHN : <i>Le premier anti-jésuite de Jan de Serres</i> ....	110
M. BONDURAND : <i>Diplôme délivré à Séguier par l'Académie</i>	124
M. Eloy VINGENT : <i>Le Lézard sur la pierre antique, fragments</i> .....	127

POÉSIE — CONTES

M. E. REINAUD : <i>Sonnet sur Ernest Denis</i> .....	6
Mme MARTINAZZO : <i>Prière à Noël</i> .....	6
M. Marius VEDEL (Jean d'Aigrette) : <i>Poèmes</i> .....	6
M. BIGOT : <i>Fable vatoise</i> .....	27
Mme MARTINAZZO : <i>Les adieux</i> .....	30
» <i>Solitude</i> .....	30
M. Michel PONS : <i>Jacques d'Uzès</i> .....	30
M. R. FÉVRIER : <i>Sonnets montagnards</i> .....	37
Mme MARTINAZZO : <i>Poésies</i> .....	37
M. le D <sup>r</sup> DELON : <i>Bon pour le service, scène de la vie médicale</i> .....	37

	Pages
M. E. REINAUD : <i>La fille de Jephté</i> , drame biblique....	38
M. Michel PONS : <i>Strophes à Tartarin</i> .....	40
M. BIGOT : <i>Li Loup et li Fedo</i> , fable.....	42
M. BAUQUIER : <i>Sonnet</i> .....	44
Mme MARTINAZZO : <i>Poésies</i> .....	44
M. Roger JEANJEAN : <i>A la gloire de L. Pasteur</i> .....	46
M. Marcel PARENT : <i>L'âme de la nature</i> , pièces choisies.	46
M. Albert ROUX : <i>Cinq antiqué dou Gard</i> .....	65
M. JEANJEAN : <i>Sonnets</i> .....	65
M. BRUNNER : <i>Sonnet</i> .....	65
M. BRESSON-GRANIER : <i>Sonnet</i> .....	65
Mme MARTINAZZO : <i>Sonnet</i> .....	65
M. E. REINAUD : <i>Ode et Sonnets</i> .....	65
» <i>Sonnet à M<sup>e</sup> Daudet</i> .....	68
M. BIGOT : <i>Lou Sabarnou</i> , poème languedocien.....	80
M. Michel PONS : <i>Lettre à un poilu</i> .....	85
Mme MARTINAZZO : <i>A la Mémoire des héros du Dixmude</i>	85
M. R. FÉVRIER : <i>Sonnets de Provence</i> .....	96
M. BIGOT : <i>La pêche</i> .....	98
» <i>Epicharis</i> .....	98
» <i>Lou cassaire espauruga</i> , fable.....	98
» <i>Conte patois</i> .....	107
M. GRANIER ; <i>Les pierres glorieuses</i> .....	107
M. JEANJEAN : <i>Poèmes cévenols</i> .....	112
M. BIGOT : <i>Polichinelle Vive-la-Joie</i> , parade nimoise...	121
M. GRANIER : <i>Le Pont-du-Gard</i> .....	121
M. E. REINAUD : <i>Légende</i> .....	123
M. TUFFIER : <i>Sonnet sur la mort de M. Emile Reinaud</i>	130
M. VÉZIAN ; <i>La mounino et lou cat</i> , fable.....	135

### SCIENCES — PHILOSOPHIE ÉCONOMIE POLITIQUE

M. Albert ROUX : <i>L'âme et le degré de perfectibilité chez les animaux</i> .....	6
M. BAUQUIER : <i>Une crise de surproduction vinicole au XVIII<sup>e</sup> siècle</i> .....	26
M. le D <sup>r</sup> DELON : <i>La tuberculose et ses ravages</i> .....	38
M. le chanoine BONNEFOI : <i>Pasteur et la Sériciculture</i> ...	61
M. le D <sup>r</sup> DELON : <i>La Psycho-Analyse</i> .....	100
M. LAVERGNE : <i>Les divers carburants et le carburant national</i> .....	105
M. PORTAL : <i>Les œuvres d'assistance publique pour les enfants dans le département du Gard</i> ...	130

**RAPPORTS**

M. PEYRON : <i>Une leçon scolaire sur Jeanne d'Arc en 1715</i> , de M. Georges Goyon.....	6
M. le chanoine A. DURAND : <i>Les origines de Nîmes</i> , de M. Gimou.....	27
M. PEYRON : <i>Les levées en masse en 1793 dans la région de Belfort</i> . (Bulletin de la Société Belfortaine)....	29
» <i>Mémoires de l'Académie de Pau</i> .....	30
» <i>Le Consulat et l'Administration municipale du Vigan au XVII<sup>e</sup> et au XVIII<sup>e</sup> siècle</i> , de M. Gay.....	40
M. le D <sup>r</sup> DELON : <i>Les foires et marchés de Sommières en Languedoc</i> , de M. Gaussen.....	50
M. BIGOT : <i>Trencavel</i> , de M. Jean Camp.....	51
» <i>Gaston Boissier</i> , de M. Thoulouse.....	51
M. PEYRON : <i>Le rôle de l'inconscient dans la vie courante</i> (Académie de Tarn-et-Garonne)....	53
» <i>L'hygiène mentale</i> (Société Havraise).....	54
M. BIGOT : <i>Pantaï prouvençou</i> , de Mlle Dode.....	56
» <i>De la Garrigo à la Mar bluio</i> , de M. Guérin.....	58
» <i>La floro miéjournalo</i> , de M. Vézian.....	61
M. PEYRON : <i>Chroniques du Vieux Nîmes</i> , de M. Aillaud.....	61
M. Max RAPHEL : <i>Rapugages</i> , de M. Jules Gal... ..	67
M. le D <sup>r</sup> DELON : <i>Les eaux d'alimentation de Sommières</i> , de M. Audibert.....	84
M. BIGOT : <i>Fables patoises</i> , de M. Méjan.....	90
M. LACOMBE : <i>Le camp de César à Laudun</i> , de M. le chanoine Albert Durand.....	96
» <i>Les chants de la garrigue</i> , de M. Pomeyrac.....	107
M. le D <sup>r</sup> REYNAUD : <i>Travaux de l'Académie en 1923</i> ....	107
M. BIGOT : <i>Francis Lainé, miniaturiste français</i> (Société d'émulation de Montbéliard).....	114

**HOMMAGES**

M. BELLERIVE : <i>Ouvrages sur le Canada</i> ....	7
M. DEPAPE : <i>Recherches sur la flore pliocène de la Vallée du Rhône</i> .....	18
M. GIMOU : <i>Les Origines de Nîmes</i> .....	18
M. le D <sup>r</sup> DELON : <i>La Revue d'hygiène</i> , 2 ex. ....	28

	Pages
M. ELOY VINCENT : <i>La Chatte Borgne</i> .....	33
MM. ROY et BELLERIVE : <i>Ouvrages divers concernant le Canada</i> .....	35
M. DEVIZE : <i>Recueil de pièces d'éloquence et de poésie</i> .....	35
M. GAY : <i>Le Consulat et l'administration municipale du Vigan au XVII<sup>e</sup> et au XVIII<sup>e</sup> siècles</i> .....	38
M. THOULOZE : <i>Gaston Boissier</i> .....	48
M. Jean CAMP : <i>Trencavel, fresque lyrique</i> .....	48
Mlle Elisabeth DODE : <i>Pantaï Prouvençau</i> .....	52
M. BERGOGNE : <i>Chantefleurs</i> .....	52
M. Octave NADAL : <i>Dans les jardins de la Fontaine</i> .....	52
M. AILLAUD : <i>Chroniques du Vieux Nimes</i> .....	52 58
M. GUÉRIN : <i>De la Garrigo à la Mar bluio</i> .....	55
M. Jo FABRE : <i>Le Disparu, de M. A. Dombre</i> .....	64
» <i>Attitudes, de M. André Chamson</i> .....	64
M. Jules GAL : <i>Rapugages</i> .....	67
Mme de VILLEPERDRIX : <i>Histoire du Vivarais</i> .....	78
M. Léon MÉJAN : <i>Fables patoises</i> .....	80
M. le Général Comte de MITRY : <i>Généalogie de la Mai- son de Lauzières de Thémines</i> .....	91-96
M. GENDRONNEAU : <i>Guide d'Aiguesmortes</i> .....	103
M. AMAT : <i>L'art. 47 du Code Provençal</i> .....	104
M. RAIZON : <i>Histoire de Beaucaire, d'Eyssette</i> .....	109
M. le Commandant GIMON : <i>Influences Orientales à Nimes</i> .....	116
M. TERRIN : <i>Les cigales dans la mêlée</i> .....	122
M. Jo FABRE : <i>Poésies inédites de Jean Reboul</i> .....	126
» <i>Betty ou les Jeux innocents sur la Plage</i> .....	126
» <i>Le Jardin de la femme</i> .....	126
» <i>Kravari ou la Poursuite du désir</i> .....	126
M. BOYER : <i>Le logement de Stendhal à Rome</i> .....	129
M. BRET : <i>Une monnaie inédite</i> .....	129

# BULLETIN

DES

## SÉANCES DE L'ACADEMIE DE NIMES

---

*Séance du 12 Janvier 1923.*

---

Présents : MM. Margier, *président* : Roux, *vice-président* ; Delamare, Lavergne, chanoine Bonnefoi, Coulon, Puech, Raphel, Trial, Bosc, chanoine Durand, Peyron, Kahn, général d'Entraigues, Cabanès, Portal, Mazel, Terrin, Bauquier, Delon, Greif, Bret, Lacombe, Bigot, membres résidants, Michel Pons, membre non résidant, E. Reinaud, secrétaire perpétuel.

Le Procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

Procédant au renouvellement de son bureau, l'Académie nomme au scrutin secret par 22 voix, M. Maurice Reynaud, président et M. Fernand Roux, vice-président.

M. Margier, avant de céder le fauteuil de la présidence, remercie ses confrères de leur concours et se félicite d'avoir présidé à l'embellissement de la salle des séances dont tous les éléments semblent inviter les membres de la Compagnie à l'aménité et à la poursuite de l'idéal dans les lettres et les arts. Au nom du bureau, il propose de donner à cette salle le nom de de Villeperdrix ; la proposition est votée par acclamation.

M. Roux, prenant place au fauteuil, remercie ses confrères de leur vote. L'Académie, après avoir entendu le rapport de la Commission des Présidents, élit à l'unanimité de 24 suffrages, M. le chanoine Anthérieu, de Sommières, membre non résidant, et comme correspondants, MM. Lucien Barbut, artiste peintre, Albert Hugues, archéologue à Saint-Geniès-de-Malgoirès et Fernand Devize, maître de requêtes honoraire. M. Henri Tuffier, correspondant a adressé ses meilleurs vœux à l'Académie.

M. Raphel lit le compte-rendu financier de l'exercice écoulé.

L'Académie approuve le compte-rendu et félicite le trésorier.

M. Albert Roux envoie diverses études ; il est donné lecture de celle intitulée : « L'âme et le degré de perfectibilité chez les animaux. »

M. le secrétaire perpétuel donne lecture d'un sonnet de lui sur Ernest Denis, d'une prière à Noël de Madame Martinazzo et de poèmes de Jean d'Aiguette (Marius Vedel)

M. Peyron, analysant les mémoires reçus, signale dans ceux de Vaucluse la nomination comme président de section de M. Michel Jouve qui présida l'Académie de Nîmes avec une extrême distinction.

Le Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais renferme une curieuse étude de M. Georges Goyau, membre de l'Académie française intitulée : « Une leçon scolaire sur Jeanne d'Arc en 1715 ». M. Peyron conclut ainsi :

« Vous avez sous les yeux les documents de la petite enquête à laquelle j'ai procédé au sujet de la date de la réhabilitation de Jeanne d'Arc. A-t-elle été réhabilitée le 7 juillet 1456, sous Calixte III, Charles VII régnant, ou l'a-t-elle été le 27 octobre 1473, sous Pie II, pendant le règne de Louis XI ? L'a-t-elle été deux fois, comme le

croyait le bon curé Anquetil qui, écrivant à 80 ans, son Histoire de France, a peut être voulu tout concilier ?

Vous en déciderez. Quoi qu'il en soit : que l'on considère Jeanne d'Arc comme une femme extraordinaire, une héroïne sans pareille ou comme un être qui avait des éléments supra-naturels, elle n'en reste pas moins une femme sublime.

M. le secrétaire perpétuel lit les lettres de M. Gaston Bouzanquet qui annonce l'envoi d'un certain nombre de livres qu'il a obtenus pour l'Académie du secrétaire de la province de Québec, par l'intermédiaire de M. Bellerive, avocat à Québec, qui a joué un rôle actif dans l'érection d'un monument à Montcalm. Ces livres sont sur la table de l'Académie. A remarquer surtout une histoire du Canada de Chapois et un rapport de M. Roy, archiviste.

L'Académie charge son secrétaire de remercier MM. Bouzanquet, Bellerive et Roy et d'offrir le titre de correspondants à ces derniers.

---

## COMPTE-RENDU FINANCIER de 1922

---

### Rapport du Trésorier

---

J'ai l'honneur de vous présenter le compte-rendu financier de la Compagnie pendant l'exercice 1922.

Les ressources de l'Académie se composent de trois comptes distincts.

1. — Le plus important est le compte-courant Deymié, c'est la Banque Molines-Deymié qui garde le portefeuille de l'Académie et qui exécute la plus grande partie des opérations financières de la Compagnie.

On trouve dans ce compte-courant :

Les legs Maumenet, Jules Salles et Dono Andriano, la garde des titres appartenant à l'Académie. les renouvellements des Bons de la Défense Nationale.

2. — Le deuxième et le compte-courant de la Banque Arnaud-Gaidan.

3. — Le troisième est le compte des dépenses et recettes journalières tenu au jour le jour par le Trésorier.

Les opérations additionnées de ces trois comptes constituent le doit et l'avoir de la Compagnie.

J'ai l'honneur de vous en communiquer le détail auquel je joindrai la situation du compte Jetons de présence, du portefeuille et de l'immeuble appartenant à la Compagnie.

1° Compte-courant : Banque Molines-Deymié.

*Recettes:*

Au 1 <sup>er</sup> janvier 1922. — Solde en notre faveur.	24.413 67
Bons de la Défense Nationale.....	20.000 »
Rente 3 %.....	2.833 »
Rente Chemin de fer.....	75 »
Intérêts.....	157 98
<b>Total des recettes.....</b>	<b><u>47.479 65</u></b>

*Dépenses*

1 — Timbres et droit de garde.....	49 72
2. — Bourse Maumenet.. ..	2.600 »
3. — Prix Jules Salles .....	300 »
4. — Achat de bons de la Défense à 5 %..	19 000 »
5. — Achat de 8 bons P.-L.-M. à 6 %....	3.928 »
6. — Achats de bons à 4 %.....	9.800 »
7. — Achat de bons à 4 %.....	9.800 »
<b>Total des dépenses.....</b>	<b><u>45 477 72</u></b>

*Balance*

Recettes. ....	47.479 65
Dépenses.....	45.477 72
<b>Solde en notre faveur.....</b>	<b><u>2.001 93</u></b>

*Observations.* — Le compte-courant Banque Molines se solde par 198 fr. 07 en notre débit. Cela tient à ce que les pensions Maumenet ont été payées deux fois et la seconde fois par anticipation sur l'exercice 1923.

Le deuxième paiement fait en fin décembre 1922 est de : 2.200 francs.

Or, 2.200 — 198 07 = 2.001 93, montant du solde en notre faveur, soit : 2.001 fr. 93.

2° Compte-courant Arnaud-Gaidan  
 Solde Balance en notre faveur..... 1.068 45

3° Compte ordinaire 1921.

*Dépenses*

1. — Main-d'œuvre, service conférences, divers.....	163 35	
2. — Timbres poste, bandes- envois .....	158 90	
3. — Réparations, frais de 1 <sup>r</sup> Eta- blissement .....	300 »	
4. — Eau de la Ville .....	49 50	
5. — Assurance Phénix.....	60 90	
6. — Lumière électrique, éclai- rage .....	33 60	
7. — Contributions, main morte	1.410 89	
8. — Vidange de fosses.....	107 90	
9. — Mobilier, poêle, divers...	100 »	
10. — Abonnement Annales du du Midi.....	20 »	
11. — Dépôt Banque Arnaud- Gaidan.....	1.100 »	
12. — Moins-value sur loyer....	25 »	
13. — Papeterie.....	1 25	
	<hr/>	
Total des dépenses.....	3.231 29	3.231 30

*Recettes*

1. — Au 1 <sup>er</sup> janvier 1922, solde en caisse report 1921.....		292 18
2. — A) Cotisation de 36 Résidants à 40 fr..	1.440 »	
Jetons A. 24 à 3 50 =	}	
84 » .....		
Jetons B. 217 à 0.50 =		192 50
108 50.....		
Reste numéraire :	<hr/>	1.247 50
		1.247 50

B). Cotisations de 21 non résidants à 20 75	435 75		
C). Cotisations de 23 correspondants à 15 75	368 25		
D). Drois d'entrée de 2 résidants à 10 »	20 »	818 »	
3. — Subvention du Conseil Général....	600 »		
Subvention du Con- seil Municipal ....	500 »	1.100 »	
4. — Vente de Mémoires.....		5 »	
5. — Loyer de la maison.....		837 50	
6. — Loyer dû par les docteurs..		200 »	
Total des recettes.....		<u>4.500 18</u>	4.500 18

*Balance*

Recettes.....	4.500 »
Dépenses.....	3.231 »
Solde à nouveau..	<u><u>1.268 88</u></u>

COMPTE DES JETONS AU 1<sup>er</sup> JANVIER 1923

*Jetons Argent*

Solde au 1 <sup>r</sup> Janvier 1922.....	3 »
Rentrée par cotisations.....	24 »
Don de Mme de Villeperdrix .	6 »
Rentrée au cours de l'année.....	6 »
Total. ....	<u>39 »</u>
Echangés .....	35 »
Au 1 <sup>er</sup> janvier 1923, Reste Solde.....	<u>4 »</u>

*Jetons bronze*

Solde au 1 <sup>er</sup> janvier 1922.....	2 »
Rentrés par cotisations.....	217 »
Echangés 35 X 7.....	245 »
Total.....	<u>464 »</u>
Distribués.....	469 »
Au 1 <sup>er</sup> janvier 1923, Reste Solde.....	<u>— 5 »</u>

5 remplacés par des bons à rembourser.

*Jetons des Concours*

Jetons argent.....	18 »
Jetons bronze.....	35 »
Aucune distribution.	
Solde : Argent. 18 »      bronze. 35 »	
20 Séances :      440 moyenne de présence	22
5 Commissions : 29	

*Résumé général*

1. — Solde balance, Banque Molines Deymié	2.001 93
2. — Solde balance, Banque Arnaud-Gaidan.	1.068 45
3. — Solde balance, notre compte ordinaire.	1.268 88
Reste disponible au 1 <sup>er</sup> janvier 1923.....	<u><u>4.339 26</u></u>

*Fondation Maumenet*

Solde à nouveau 1922.....	5.850 50
Revenue 1922.....	2.533 »
Ensemble :	<u>8.383 50</u>
Bourses distribuées 1922.....	2.600 »
A) Reste solde :	<u><u>5.783 50</u></u>



Capital qui a été réduit au 12 février 1921 ..... 10.000 »

NOTA. — (5.000 fr. n'ont pas été renouvelés en février 1921, afin de payer les notes de 1<sup>r</sup> Etablissement). Au 31 décembre 4.000 fr. de bons ont été remplacés par 8 bons décennaux P.-L.-M.

Pour employer les 20.000 fr. don anonyme nous avons donné l'ordre d'acheter 20.000 fr. de bons de la Défense Nationale à 5 %.

L'Académie a donc en portefeuille à ce jour, soit pour le service de ses prix soit pour tout autre usage :

1° — 3 % fixe rente .....	2.833 »
2° — Obligations, fusion nouvelle 3 % P.-L.-M. ....	72 »
3° — Rente Russe.....	»
4° — 30.000 fr. Bons Défense Nationale	
20.000 à 5 % .. .. .	1.000 »
10.000 à 4 %.....	400 »
5° — 4.000 fr. bons décennaux 4.000 à 6 %	240 »
Au total.....	<u>4 545 »</u>

### *Compte de la Maison*

Nous avons expliqué dans le précédent compte-rendu financier que la maison était mal louée et que son budget était en déficit.

Il a été apporté un certain nombre de modifications à cet état de choses, mais il n'a pas été encore possible d'y remédier sur tous les points.

Le compte de 1922 se résume ainsi qu'il suit :

*Dépenses*

Réparations au 1 <sup>r</sup> Etablissement.....	300 »	
Eau du Rhône 16 35 + 33 15.....	49 50	
Assurance.....	60 90	
Contributions — Mobilière.. . . .	127 83	
— Foncière .....	794 75	
— Main-morte....	185 30	
	3 »	
Total :	<u>1.110 89</u>	1.110 89
Vidanges des fosses .....		107 90
Moins-value pour une pièce encore occupée dans le logement Challier.....		25 »
Total des dépenses.....		<u>1.654 19</u>

*Recettes*

Loyer Michelin avec eau.....	110 »
Loyer Challier .....	300 »
Loyer Renan .....	75 »
Loyer Noël.....	200 »
Loyer Poincot.....	140 »
Loyer Challier .....	212 50
Total des recettes.....	<u>1.037 50</u>

*Balance*

Dépenses .. . . . .	1.654 19
Recettes .....	1.037 50
Solde débit.....	<u>616 69</u>

Le solde est en déficit de : 616 69

Les modifications déjà apportées comprennent :

1. — La suppression de la fourniture d'eau qui sera exclusivement payée par les locataires.

2. — L'augmentation du 1 <sup>r</sup> étage porté à..	1.150	»
3. — L'augmentation du loyer du rez-de-chaussée local à gauche.....	300	»
4. — L'augmentation du loyer du rez-de-chaussée, local à droite. Caisse des retraites.	300	»
	<hr/>	
Le total des loyers sera de.....	1.750	»

A partir du 1<sup>r</sup> octobre 1923.

Le projet du budget de la maison pourra ainsi s'équilibrer.

Recettes.....		1.750	»
Dépenses : Réparations.....	200	»	
Assurances.....	60	90	
Contributions.....	1.290	»	
Vidanges.....	107	»	
	<hr/>		
Total.....	1.657	90	1.657 90
		<hr/>	
Reste solde en notre faveur.....			92 10
			<hr/>

Le loyer de l'Académie est compté pour rien.

BILAN

Le Bilan se compose ainsi qu'il suit :

*Réserves*

Bons de la Défense Nationale à 4 %/o.....	10.000	»
8 Bons décennaux P.-L.-M. à 6 %/o . . . . .	4.000	»
Au total... . . . .	<u>14.000</u>	»
A déduire :		
1. — Solde de la fondation Maumenet		
	5 783	50
2. — Solde de la fondation		
Jules Salles..... . . . .	175	»
Au total.....	<u>5.958</u>	<u>50</u>
Reste . . . . .		<u>8.041 50</u>
A ajouter ;		
Les soldes du compte-courant		
— Molines	2.001	93
— Arnaud	1.068	45
— Dépense ordinaire	1.268	88
Au total.....	<u>4.339</u>	<u>26</u>
Disponibilités de l'Académie... . . . .		<u>12.380 76</u>

J'al l'honneur de déposer sur le Bureau les pièces justificatives et de solliciter l'approbation de ce rapport.

*Nimes, le 12 janvier 1923.*

Vu et approuvé :  
Le Président,  
D<sup>r</sup> REYNAUD.

Le Trésorier,  
MAX RAPHEL.

Séance du 26 janvier 1923

---

Présents : MM. M. Reynaud, *Président*, Delamare, Lavergne, chanoine Bonnefoi, Coulon, chanoine Durand, Peyron, Margier, Kahn, Roux, Eloy Vincent, général d'Entraigues, Cabanès, Giran, Mazel, Bauquier, Delon, Greif, Costier, chanoine Brunel, de Loye, Bret, Lacombe, Bigot, membres résidants, E. Reinaud, *Secrétaire perpétuel*.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. le *Président* après avoir remercié l'Académie de l'honneur qu'elle lui a fait en l'appelant au fauteuil de la présidence, désigne comme devant faire partie de la Commission des finances : MM. Margier, d'Entraigues, Cabanès, Giran, Bret, et pour la Commission des dons et legs : MM. le chanoine Bonnefoi, Coulon, Eloy Vincent, Portal, Lacombe.

M. Depape, docteur ès-sciences, fait hommage à l'Académie de son livre : « Recherches sur la flore phocéenne de la Vallée du Rhône », et M. Gimon, de son volume sur : « Les Origines de Nîmes. »

Il est donné lecture des lettres de MM. Barbut et Hugues, nommés correspondants.

« Paris, 25 Janvier 1923.

« Monsieur le Secrétaire Perpétuel  
de l'Académie de Nimes,

« Monsieur,

« Mon vieux camarade et ami Max Raphel m'a fait un grand plaisir en proposant ma candidature de membre correspondant de l'Académie de Nimes ; en m'acceptant parmi eux, les membres de l'Académie m'ont fait un plaisir non moins grand et un honneur auquel je suis très sensible. Je remercie donc très sincèrement l'Académie de cette marque d'estime, et vous, particulièrement, Monsieur, qui m'avez appris ma nomination d'une façon si aimable,

« Quoique parisien depuis quarante ans, je n'ai pas cessé d'être Nimois de cœur, comme je le suis d'origine ; j'ai, pour mon pays, le plus grand amour et la plus profonde sympathie. Je n'ai jamais oublié que mes années d'enfance et de prime jeunesse se sont écoulées là, dans cette ambiance d'Art et de Soleil, et que la Ville de Nimes a été ma tutrice. « Aux cœurs bien nés, la Patrie est chère !... Oui, la Grande... et la Petite aussi ! Si j'aime la France plus que tout pays, j'aime aussi ma province plus que toute province ! »

« C'est notre Grand Mistral qui a énoncé cela, si vrai pour tous les Méridionaux, qui le sont dans la belle acception du mot.

« Nimes, ses admirables monuments, c'est le souvenir tangible de sa belle civilisation antique, dans toute sa grandeur ! Notre garrigue, avec ses routes blanches, ses rudes pierres et les tâches sombres de ses cyprès, c'est le paysage antique dans toute sa gravité et sa noblesse. Et puis, Nimes, c'est le ciel bleu, c'est le soleil d'or ;

c'est le grand vent dans les arbres... C'est aussi le thym et le romarin... c'est encore les Cigales !... tout ce qui fait comme un chant de joie au cœur du méridional !

« J'aime Nîmes... et c'est pour cela que je remercie mes compatriotes de m'avoir agréé parmi leur élite et de m'avoir rattaché encore par ce lien intellectuel à tout ce qui est notre cher pays.

« Veuillez croire, Monsieur, à mes sentiments bien sincères et recevoir mes salutations les plus distinguées,

• BARBUT VARAZ, artiste peintre. »

« St-Geniès-de-Malgoirès, 24 Janvier 1923.

« Monsieur le Secrétaire Général  
de l'Académie de Nîmes,

« Monsieur,

« J'ai l'honneur de vous prier d'être l'interprète auprès de Monsieur le Président et de Messieurs les membres de l'Académie de Nîmes pour leur transmettre mes bien vifs remerciements pour ma nomination à titre de membre correspondant de votre savante compagnie.

« Agréez, Monsieur le Secrétaire Général, avec mes remerciements anticipés, mes salutations les plus respectueuses,

« Albert HUGUES ».

Sur le vu d'une lettre de M. le Commandant Gimon, l'Académie prend la délibération suivante :

L'Académie de Nîmes, après avoir entendu le cri d'alarme poussé par M. le Commandant Gimon, consciente du danger qui menace le gisement préhistorique de la célèbre grotte Salpêtrière, considérant qu'il importe d'arrêter et de régulariser les travaux qui tendent à en aplanir le sol et à utiliser la Grotte comme Garage d'automobiles pour l'hôtel de M. Labourel ;

« Qu'il serait déplorable de voir anéantir un gisement d'une si grande importance archéologique, d'où déjà de nombreux documents préhistoriques ont été retirés des niveaux gallo romain, néolithique et magdalénien, pour être offerts au Musée de Nîmes.

« Que d'ailleurs les travaux de déblaiement auront pour effet de mettre à jour sur toute son étendue la grotte Salpêtrière de 20 m. de largeur sur 25 m. de profondeur ;

« Considérant d'autre part que M. Labourel consent à arrêter les fouilles jusqu'au printemps prochain ; qu'à cette époque il promet d'en confier la direction à Monsieur Gimon, archéologue et préhistorien, auteur d'un récent ouvrage sur les Origines de Nîmes, donateur au Musée d'une importante collection, savant d'une puissance de travail égale à son désintéressement ;

« Donne un avis pleinement favorable au projet de déblaiement méthodique et est heureuse de lui prêter son appui moral le plus absolu auprès des autorités à qui seront demandées les subventions nécessaires, persuadée qu'elle est, que les travaux exécutés sous la direction de Monsieur Gimon contribueront à l'esthétique de la région et à l'avancement de la science archéologique. »

M. *Lacombe* lit une étude sur Armand de Pontmartin. Il rappelle qu'une publication récente (Lettres de M. de Vogué à Armand et Henri de Pontmartin) a ramené l'attention sur notre célèbre compatriote.

Il faut, pour bien pénétrer l'œuvre de cet écrivain, qui a pris la plume à 18 ans et ne l'a déposée qu'à 79, se reporter à quelques années en arrière, aux Angles. Là, pendant un demi-siècle, toute la littérature est venue subir les jugements spirituels de Pontmartin.

Après quelques détails sur les jeunes années, les études à Paris, les débuts du feuilletoniste, M. Lacombe s'arrête sur les traits originaux de la critique de Pontmartin.

A ses origines, il dut une verve spirituelle ; à sa nature artiste, un goût impeccable ; à son amour de la vérité, une fidélité qui n'abandonna jamais ni ses idées, ni ses amis. Spiritualiste avant tout, il s'attaqua au réalisme, au naturalisme. Aristocrate, il ne dédaigna pas la littérature démocratique, l'avertissant seulement des écueils qu'elle devait éviter.

Il reste le type du critique batailleur, indépendant, dont la rudesse peut heurter, dont la sincérité doit plaire.

M. Bret entretient ses confrères des médailles qui ont raconté les événements qui se placent entre la chute de l'Empire et la Commune : la numismatique est, en effet, une sœur de l'histoire, et, depuis Tisanello, au XV<sup>e</sup> siècle, elle nous conserve nombre de faits significatifs.

Nombreuses furent les médailles frappées au cours du second Empire. La première médaille satirique parut à l'occasion de l'assassinat de Victor Noir. Au moment de la guerre de 1870, des médailles montraient l'empereur victorieux, avec la légende : « Finis Germaniæ ». Mais après Sedan, sur quantité de jetons, Napoléon est appelé : le Petit, misérable, lâche, parjure, bourreau, etc., etc.

D'autres exaltent la conduite des chefs : Mac-Mahon. Ulrich, de nos marins, de nos soldats. Ici, les légendes disent la foi en la jeune République, d'autres implorent Sainte Geneviève.

Tous les événements de la presse sont inscrits sur les médailles : on y lit le nom de notre compatriote Ad.

Crémieux. Rochefort met en vente la Corse et espère que le Pape l'achètera pour s'y loger, lui et ses Eminences.

*Chaplain* nous dote d'un véritable chef-d'œuvre : La Résistance. Les Allemands y répondent par une série de médailles avec l'effigie couronnée de l'empereur Guillaume.

Les misères du siège ont été contées : le prix des denrées, chiens, chats, rats, appelés poulets d'appartement : la reconnaissance du ventre fera offrir à Brébant une médaille en or pour avoir fait oublier à ses habitués qu'ils vivaient dans une immense ville assiégée.

Pendant la Commune, il faut retenir les médailles au nom de notre compatriote Rossel, le bombardement de Paris, sa comparution devant les juges, son exécution.

Puis viennent celles de Thiers et cette autre qui porte ces mots, dans une couronne de lauriers : « N'oublie pas, travaille, attends ».

---

*Procès-verbal de la séance du 9 février 1923*

---

Présents : MM. M. Reynaud, *président*, Fabre, Delamare, Lavergne, Coulon, Raphel, Trial, chanoine Durand, Peyron, Margier, Kahn, Roux, Eloy Vincent, général d'Entraigues, Giran, Portal, Bauquier, Delon, Greif, Espérandieu, de Loye, Bret, Lacombe, Bigot, membres résidants, Pons, membre non résidant, E. Reinaud, *secrétaire perpétuel*.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. le *président* adresse les compliments de l'Académie à M. Margier, nommé Conseiller à la Cour d'appel de Nîmes ; ce dernier remercie le président de ses aimables paroles, ajoutant que sa nouvelle nomination lui laissera plus de loisirs pour prendre part aux travaux de la Compagnie.

Autre événement intéressant l'Académie, c'est le décès de Mademoiselle Fanny Mathieu, légataire en usufruit de M. Ernest Sabatier ; l'Académie étant nu-propriétaire, va pouvoir prendre possession de son legs.

Il est donné lecture de la lettre suivante de M. Bellerive, avocat à Québec, trésorier de l'Association des auteurs Canadiens (section française)  
Conformément à la proposition faite à une séance précédente, le scrutin est ouvert pour la nomination de M. Bellerive comme membre correspondant : il est élu à l'unanimité des suffrages.

Québec, ce 21 janvier 1923.

Monsieur E. Reinaud,  
Secrétaire perpétuel de l'Académie de Nimes.

Cher Monsieur,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 4 courant m'offrant le titre de membre Correspondant de l'Académie de Nimes dont vous êtes le digne et dévoué secrétaire perpétuel, et en réponse permettez-moi de vous dire que je suis très reconnaissant à l'Académie de l'offre bienveillante qu'elle me fait et que je suis très heureux de l'accepter.

C'est un honneur que je suis loin de mériter, je ne l'ignore pas, mais comme il est probable que l'Académie a voulu ainsi honorer le premier Canadien qui se soit intéressé à elle, en le choisissant comme son premier correspondant Canadien, je ne saurais me soustraire à cette délicate pensée et à ce touchant témoignage de gratitude.

D'ailleurs je ne puis oublier que jadis, vous et moi, Monsieur le Secrétaire, ainsi que M. Jean Bosc, le distingué président actuel de l'Académie, nous fûmes associés à l'œuvre si chère des relations mutuelles entre nos deux pays, en travaillant, à la demande du promoteur en France, M. Bouzanquet, à l'érection du double monument à l'illustre Marquis de Montcalm, et que m'associer à l'œuvre de l'Académie, c'est continuer encore la même œuvre avec vous et M. Bosc, et faire ainsi œuvre utile.

Voilà donc encore deux raisons de répondre présent à l'appel patriotique que vous me faites.

Je regretterai sans doute de ne pas pouvoir rendre à l'Académie les services que vous seriez en droit d'attendre d'un correspondant plus qualifié; cependant j'essaierai de justifier le choix de l'Académie en lui étant utile dans la faible mesure de mes ressources.

Veillez agréer, Monsieur le Secrétaire, l'hommage de mes sentiments les plus distingués et me croire,

Votre très dévoué

Georges BELLERIVE.

M. *Eloy Vincent* lit le premier chapitre de son prochain livre « Les roses du « Chiostro verde » Ce chapitre-préface, qui a pour titre : « Où suspendre la lampe ? » est consacré à la recherche des déterminations artistiques et fait prévoir que « Les roses du « Chiostro verde » voilent sous la fantaisie du titre une étude des origines, des mobiles successifs et des fins de l'art de peindre. S'inquiétant de l'instabilité et de l'encombrement artistiques qui résultent de la multiplicité des formules contemporaines, l'auteur interroge successivement les esthéticiens, les sociologues et les écrivains d'art, avant d'en arriver à trouver quelques certitudes et quelque apaisement devant les Primitifs Toscans, imagiers ingénus de la hiérarchie céleste, mais surtout traducteurs convaincus d'une sentimentalité collective.

M. *Bauquier* parle d'une crise de surproduction vitiicole qui a dû se produire au 18<sup>e</sup> siècle. Déjà Domitien avait ordonné l'arrachage des souches en Gaule pour combattre la surproduction ou éviter la concurrence faite à l'Italie. A l'appui de sa thèse, M. Bauquier cite un arrêt du Conseil d'Etat du 5 juin 1731, suivi d'une ordonnance impérative du 14 janvier 1732, qui fait défense de planter de nouvelles vignes et de reconstituer celles qui sont restées deux ans sans culture. Un livre de raison

indique que la plupart des vignes furent arrachées jusqu'au jour où, en 1759, l'arrêt de 1731 fut révoqué.

M. *Bigot* lit une fable patoise où il met en cause un âne qui absorbe des œufs pour adoucir sa voix. Malheureusement, « un ase en ço que fai sera toujours un ase ».

M. le chanoine *Albert Durand* lit son rapport sur l'ouvrage de M. *Gimon*. « Les Origines de Nîmes » Il commence par souligner les mérites de l'œuvre : science et compétence de l'auteur, l'ordre méthodique de l'exposition, la clarté, l'élégance de l'élocution, la modestie de l'auteur qui veut bien reconnaître diverses hypothèses dans son travail. Vient ensuite l'analyse sommaire de l'ouvrage. Nîmes ne doit sa naissance ni à un dieu, ni à un homme, mais à sa source. Les premiers habitants ont dû venir se grouper autour de la Fontaine, vers le sixième millénaire avant notre ère, à l'époque néolithique. A ces premiers habitants vinrent se joindre les Ligures. Cette population primitive a subsisté malgré les invasions successives des Ibères et des Celtes. Nîmes était déjà un « pagus » important avant l'arrivée des Volques.

M. *Gimon* signale, avec preuves à l'appui, les diverses agglomérations qui formaient la cité de Nîmes, au moment de la construction du mur romain, l'an 16 avant notre ère. Il évalue son étendue à 60 hectares et sa population à 6.000 habitants.

M. le chanoine *Albert Durand*, en terminant, déclare que l'ouvrage de M. *Gimon* est l'effort le plus sérieux tenté jusqu'à nos jours pour résoudre le problème des origines de notre cité, et en même temps la synthèse des découvertes et des conclusions actuelles de la préhistoire comme des recherches et des trouvailles personnelles de l'auteur. Ce livre se recommande à tous ceux qui s'intéressent à notre passé.

*Séance du 23 février 1923*

---

Présents : MM. Margier. en l'absence du Président, Fabre, Delamare, Lavergne, chanoine Bonnefoi, Coulon, Trial, chanoine Durand, Peyron, Kahn, Roux, Giran, Mazel, Delon, Greif. Lacombe, membres résidants : Pons, membre non résidant ; E. Reinaud, *secrétaire perpétuel*. Excusés : MM. Puech, Bose, Bauquier.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. le docteur Delon fait hommage à l'Académie de 2 exemplaires de la Revue d'hygiène qui a publié le travail qu'il a dernièrement lu à ses confrères.

Lecture est donnée de la lettre suivante de M. Roy, architecte de la province de Québec.

« Québec, 2 Février 1923 »

« Monsieur Reinaud, Nimes, France.

« Monsieur,

« Je vous avoue que je ne me connais aucun titre à devenir membre correspondant de l'Académie de Nimes. Toutefois, votre offre est si bienveillante que j'accepte avec plaisir l'honneur que vous voulez bien me faire.

« Si, comme je l'espère, je vais en France l'été prochain je ne manquerai pas de passer par Nîmes où j'aurai l'honneur de faire votre connaissance et de visiter votre belle Académie.

« Croyez-moi bien, Monsieur,

« Votre très dévoué serviteur,

« Pierre-Georges Roy. »

Après constatation de l'accomplissement des formalités réglementaires et le rapport de la Commission des Présidents, MM. Roy, de Québec (Canada) et Auguste Simon, félibre à Vauvert, sont élus à l'unanimité membres correspondants.

M. *Emile Reinaud* applique à Ernest Denis le proverbe : Nul n'est prophète dans son pays. Peu connu à Nîmes, il est pour les Tchéques qu'il a inventés ou resuscités, le héros national en l'honneur de qui les écoles chôment et les prêtres officient ; il a donné son nom à l'une des gares de Prague, il a fait un voyage triomphal en 1920 ; la Diète de Bohême, dès sa première réunion, lui envoyait une adresse de reconnaissance et cela parce que les livres de Denis, considérés comme sacrés, lui avaient donné conscience d'elle-même, en rappelant tout ce que ce petit peuple, toujours ami de la France, avait fait pour l'humanité au prix de son sang et de sa liberté. Mais Nîmes se souvient que Denis fut un de ses enfants et va lui élever un monument.

M. *Peyron* signale dans le Bulletin de la Société Belfortaine une émouvante étude sur les levées en masse ordonnées pour 1793 et le patriotisme de cette zone frontalière ; la seule peine que nous ayons eue, dit l'administrateur, est celle de contenir le zèle des soldats.

Les Mémoires de Pau, qui avait adhéré à la Réforme, prouvent que l'esprit de tolérance règne dans la Compagnie, puisqu'elle édite une étude sur les Pénitents bleus à côté du livre du Consistoire de Pau de 1668 à 1681.

Enfin, M. Peyron rappelle la Paix de Montpellier, en 1622, qui fut conclue entre Lesdignières et Rohan, à Saint-Privat, probablement au château qui appartient à M. Rouché, membre de notre Académie.

La Compagnie accompagne d'applaudissements unanimes deux pièces de vers de Mme Martinazzo-Gaudin (Les adieux et Solitude) et un poème de M. Michel Pons, sur Jacques d'Uzès, tombé au Congo pour la France.

---

*Procès-verbal de la Séance du 9 mars 1923*

---

Présents : MM. M. Reynaud, *Président* ; Fabre, Laver<sup>n</sup>gne, chanoine Bonnefoi, Coulon, Raphel, chanoine Durand, Peyron, Margier, Roux, Coste, de Vallavieille, général d'Entraigues, Bauquier, Delon. Greif, Espérandieu, Costier, chanoine Brunel, de Loye, Bret, Lacombe, Bigot, membres résidants ; Pons, membre non résidant ; E. Reinaud, *Secrétaire perpétuel*. Excusé M. Kahn.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. le *Secrétaire* lit les lettres suivantes :

« Sommières, le 26 Février 1923.

« Monsieur le Secrétaire Perpétuel

de l'Académie de Nimes,

« Je m'empresse de répondre à votre lettre du 24 courant, me faisant connaître que dans sa séance du 12 janvier, l'Académie de Nimes m'a nommé membre non résidant de cette illustre Compagnie.

« Je suis tout surpris moi-même que la première communication que vous m'avez faite de ce vote ne me soit pas encore parvenue. Je regrette que vous ayez eu à la renouveler, après avoir attendu vainement un accusé de réception que je ne pouvais pas vous donner.

« Sans doute la poste aura-t-elle pensé que s'il n'y avait que trente kilomètres de Nîmes à Sommières, il y avait une distance bien plus grande entre l'Académie de Nîmes et celui qu'elle a bien voulu honorer de ses suffrages sans qu'aucun titre particulier le désignât pour faire partie, même de loin, d'une si ancienne et si docte Compagnie.

« Aussi dois-je vous témoigner ma plus grande reconnaissance, et je me permets de vous demander, Monsieur le Secrétaire perpétuel, de vouloir bien être mon interprète auprès de Monsieur le Président et de tous ces Messieurs, pour leur dire, mieux que je ne puis le faire moi-même, combien j'apprécie cette marque de leur particulière bienveillance.

« Elle sera pour moi un encouragement aux travaux de l'esprit, et si je ne puis y collaborer que d'une manière très modeste, je ne manquerai pas de m'intéresser à ceux pour lesquels nos confrères soutiennent et accroissent d'année en année, le renom deux fois séculaire de l'Académie de Nîmes.

« Veuillez agréer, Monsieur le Secrétaire perpétuel, et faire agréer à vos honorés confrères, l'assurance de mes sentiments reconnaissants et dévoués,

« E. ANTHÉRIEU,  
« chanoine honoraire,  
« supérieur du Collège. »

« Vauvert, le 6 Mars 1923.

« A Monsieur Emile Reinaud,  
Secrétaire perpétuel de l'Académie de Nîmes

« Monsieur,

« J'ai bien reçu votre honorée lettre en date du 24 février dernier, par laquelle vous me faites connaître que l'Académie de Nîmes, sur votre proposition et sur celle de

M. P. Falgairolle, m'a élu à l'unanimité comme membre résidant. (1)

« Je vous suis infiniment reconnaissant du prix que vous avez bien voulu accorder à mes modestes talents. J'accepte cette nomination en vous priant de croire que je m'efforcerais toujours de mériter votre entière considération.

« J'ai l'honneur de vous présenter, Monsieur, mes respectueuses salutations,

« Auguste SIMON. »

M. Eloy Vincent fait hommage à l'Académie de son nouveau volume : « La Chatte Borgne » ; il est donné lecture des quelques pages consacrées à la Compagnie.

M. de Vallavieille parle du Cardinal de Cabrières, membre d'honneur de l'Académie, du 25 avril 1874 à décembre 1921, date de sa mort, qui fut toute sa vie un ami des lettres et des choses de l'esprit. Son élévation au siège épiscopal de Montpellier ne lui fit jamais perdre l'amour de notre ville, qu'il considérait comme sa terre natale, attachement bien réciproque, que les Nimois ont témoigné en toutes circonstances à celui qu'ils appelaient « leur cardinal ».

M. de Vallavieille rappelle que M. Millerand, Président de la République, président au Théâtre de Montpellier une conférence à laquelle assistait le Cardinal, avait dit de lui cette belle parole :

« Pour les fidèles, c'est un grand Evêque ; pour tous, c'est un grand Citoyen ».

La Ville de Nîmes s'honorerait en perpétuant son souvenir, conclut l'orateur, par l'attribution de son nom à l'une de nos rues. L'Académie, consultée, émet à l'unanimité un vœu dans ce sens, lequel sera transmis à M. le Maire.

---

(1) M. Simon a été élu correspondant et non membre résidant.

M. le *Commandant Espérandieu* lit le chapitre, consacré à l'art de terre, d'un petit volume de vulgarisation sur l'époque gallo-romaine. Il indique que les produits de luxe, fabriqués en Gaule après la conquête, ne différaient de ceux de la Toscane et de la Haute Italie que par la qualité moins bonne de la terre et l'habileté moins grande des ouvriers.

M. *Espérandieu* cite les officines de la Graufesenque, dans l'Aveyron, bien vite concurrencées par celles de Lezoux, dans le Puy-de-Dôme, où l'on a découvert les ruines de plus de 150 fours. De ces deux centres, l'industrie nouvelle prit un essor dont le monde romain, à aucun moment peut-être, ne présenta l'équivalent.

Au moment des grandes invasions, l'industrie céramique gallo-romaine fut presque entièrement anéantie. On ne produisit plus, dès ce moment, que des vases grossiers, complètement dépourvus d'art.

---

*Procès-verbal de la Séance du 23 mars 1923*

---

Présents : MM. Roux, *vice-président*, Delamare, Lavergne, Chanoine Bonnefey, Coulon, Raphel, chanoine Durand, Peyron, Margier, Coste, de Vallavieille, Giran, Mazel, Terrin, Bauquier, Delon, Greif, Bret, Lacombe, membres résidants, E. Reinaud, *secrétaire perpétuel*.

Excusé : M. le chanoine Brunel,

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

Neuf nouveaux fauteuils, exactement semblables aux anciens, sont disposés autour de la table de la Salle de Villeperdrix : autre libéralité de la même donatrice à qui l'Académie adresse de nouveaux remerciements.

MM. Roy et Bellerive, correspondants, envoient à la Compagnie des volumes du Canada.

M. Devize, correspondant, a fait parvenir à ses confrères un recueil des pièces d'éloquence et de poésie, qui ont remporté les prix donnés par l'Académie française en 1693, avec les discours de réception de Fénelon et de la Bruyère, ainsi que le discours de l'abbé Bégault, le jour où MM. de l'Académie Royale de Nîmes furent introduits dans l'Académie française, le 30 octobre 1692.

A l'occasion des lettres inédites de la princesse des Ursins, extraites du fonds Orsini, et publiées par notre compatriote, M. Ferdinand Boyer, professeur au Lycée Français de Rome, le Docteur Mazel retrace l'histoire et le beau rôle de cette grande Française du grand siècle que l'on a orgueil et plaisir à saluer.

Née de Noirmoutiers de la Tremoille, la future princesse des Ursins épousa, en 1659, Taleyrand, prince de Chalais. Exilée avec son mari qui avait désobéi aux édits et tué son adversaire dans un duel malheureux, elle se retira à Rome, où après la mort du prince, elle épousait le duc de Bracciano, chef de la puissante famille Guelfe des Orsini. Ce mariage favorisait les vues de Louis XIV et lui fournissait à Rome même un puissant appui contre le Pape Innocent XI. Mais les embarras financiers de cette noble famille, aggravés par le grand train de maison de la duchesse, obligèrent le duc à se soumettre au Pape et à quitter le parti de France. Pendant cette longue période, la duchesse partageait son temps entre son palais Pasquin à Rome et ses propriétés de Frascati, Partie pour Versailles afin d'obtenir la faveur et les libéralités du grand roi, elle resta neuf ans séparée de son mari, échangeant avec lui les lettres que vient de publier M. Boyer. Elle apprit enfin la ruine de son époux et les arrangements désastreux conclus avec un neveu du Pape. Rentrée à Rome, elle ne tarda pas à restaurer ses affaires et resta puissante, riche et honorée à la mort du Duc.

Elle prit alors le nom de Princesse des Ursins et fut bientôt désignée pour servir de première camériste à la femme de Philippe V, roi d'Espagne. Mêlée aux tragiques péripéties de la guerre de la succession d'Espagne, elle y joua un rôle prépondérant. Véritable ministre d'Espagne, elle déjoua complots et intrigues, soutint les courages défaillants au milieu des plus angoissants revers et finit, grâce à son indomptable énergie, par sauver le trône du jeune roi.

La Reine d'Espagne étant morte peu après, le roi se remaria. Mais la nouvelle reine, dès sa première entrevue avec la Princesse, la fit saisir et jeter hors du royaume. Cette disgrâce brutale et inattendue l'obligea à rentrer à Rome, où elle termina, octogénaire, sa vie aventureuse, dans la maison des derniers Sluarts.

Au cours de son travail, le D<sup>r</sup> Mazel élucide le problème que posent les rapports entre les Orsini d'Italie et la dynastie des Juvénal des Ursins de France. Il résulte des documents obligeamment fournis par Monsieur Alcanter de Bram, du Musée Carnavalet, que dans le cours du XIII<sup>e</sup> siècle, en même temps que Dante, Brunetto Latini et tant d'autres, les Orsini avaient fait construire dans la Cité un hôtel, dont il ne reste d'autre trace que la rue actuelle des Ursins.

Cet hôtel, délaissé par ses propriétaires et devenu propriété de la ville, fut donné au Troyen Jean Juvénal, qui devint chancelier de France et en prit le nom de Juvénal des Ursins. Il eut quatorze enfants et les Juvénal, membres du Parlement, se flattent de descendre de ces illustres aïeux.

M. le docteur Delon lit une nouvelle dans laquelle il relate une scène plaisante de la vie médicale : Bon pour le Service.

Enfin l'Académie entend la lecture de 8 sonnets montagnards de M. R. Février et de deux poésies de Madame Martinazzo-Gaudin. Pour le concours annuel, le sujet proposé est : « Le Midi dans l'Œuvre d'Alphonse Daudet ». Les manuscrits devront être envoyés au secrétaire perpétuel avant le 31 décembre 1923.

---

*Procès-verbal de la Séance du 13 avril 1923.*

---

Présents : MM. Margier, président, en l'absence de M. Reynaud, Delamare, Lavergne, chanoine Bonnefoi, Coulon, Raphel, Bosc, chanoine Durand, Peyron, Kahn, Roux, Eloy Vincent, général d'Entraigues, Giran, Delon, Greif, chanoine Brunel, membres résidants, Pons, membre non résidant, E. Reinaud, *secrétaire perpétuel*.

Sont excusés : MM. Bauquier et de Loye.

M. Gay, membre non résidant, fait hommage à l'Académie de son premier volume sur le Consulat et l'administration municipale du Vigan au XVII<sup>e</sup> et au XVIII<sup>e</sup> siècle.

*Le Docteur Delon* expose les ravages croissants de la tuberculose dans notre pays et l'augmentation inquiétante de la mortalité causée par cette maladie.

Les diverses causes d'infection par le bacille de la tuberculose ne sont pas combattues en France avec la même énergie qu'à l'étranger.

Notre législation est insuffisante, car on ne veut pas contrarier l'électeur dans ses habitudes néfastes et dans sa routine.

Successivement sont passées en revue les diverses contaminations par les mouches, les linges, les viandes, par le lait, les poussières et par les logements insalubres dont la réforme exigerait des milliards.

Mais il importe aussi d'empêcher la décadence de la race en combattant l'alcoolisme, les mauvaises mœurs, la prostitution et tant de tares morales et physiques dont nos législateurs ne s'occupent pas assez.

M. E. Reinaud lit ensuite un drame biblique en deux actes et en vers : « La Fille de Jephthé, » d'après l'ancien Testament et notamment les livres des Juges, de Samuel et le Cantique des Cantiques.

*Procès-verbal de la séance du 27 avril 1923*

---

Présents : MM. M. Reynaud, *président*, Delamare, Coulon, Puech, chanoine Durand, Peyron, Margier, Kahn, Giran, Bauquier, Espérandieu, membres résidants, Michel Pons, membre non résidant, E. Reinaud, *secrétaire perpétuel*.

M. le *Président* informe la Compagnie qu'il l'a représentée à la cérémonie de la pose de la première pierre du Monument aux Morts, où M. Daudet membre honoraire, M. Simonot, le Préfet et le Maire ont pris la parole, ainsi qu'à la Commission réunie à la Préfecture pour la célébration de la Journée Pasteur.

M. *Bauquier*, en son nom et au nom de MM. Eloy Vincent, Espérandieu, de Loye et Bret propose de nommer membre correspondant M. Roger Jeanjean, de Saint-Hippolyte-du-Fort, naturaliste distingué, qui vient de donner aux Musées de Nîmes une riche collection : le registre est ouvert et l'inscription opérée séance tenante et le scrutin fixé à la séance du 11 mai.

M. le chanoine *Albert Durand*, continuant ses études sur l'histoire religieuse de la Révolution dans le Gard, donne lecture d'une notice sur deux prêtres qui périrent victimes du tribunal révolutionnaire : Pierre Fromageot, prieur de Goudargues et Alexis Gaspard Chapud, curé constitutionnel de Saint-Ambroix. Tous les deux furent compris dans une fournée et englobés dans une accusation de fédéralisme. Le premier fut guillotiné avec Pierre Gelly, Jean André, Jean Fontanier, le 26 messidor an II (11 juillet 1794). Le second monta sur l'échafaud avec Fiacre Robin, Jean Antoine Sugier, Nicolas Guiraud, le

9 thermidor an II (27 juillet 1794), le jour même de la chute de Robespierre.

M. *Peyron* rend compte de l'ouvrage : Le Consulat et l'administration municipale du Vigan au xvii<sup>e</sup> et xviii<sup>e</sup> siècles, qu'a publié M. Emmanuel Gay, avocat, membre non résidant de l'Académie. Ce livre, d'une forme brillante, montre dans tous ses détails l'organisation d'une cité méridionale avant 1789 et les rapports avec ce que nous appelons l'autorité supérieure et ce que les anciens dans les Cévennes dénommaient les Puissances.

M. *Peyron* émet le vœu que malgré ses occupations professionnelles, M. Gay puisse mener à bonne fin cette monographie pour laquelle il a consulté de nombreux travaux et découvert d'importants documents inédits.

M. Michel Pons ajoute la note gaie en lisant des strophes à Tartarin.

---

*Procès-verbal de la Séance du 11 mai 1923.*

---

Présents : MM. Reynaud, *président*, Delamare, chanoine Bonnefoi, Coulon, Bosc, chanoine Durand, Margier, Kahn, Roux, de Vallavieille, Mazel, Greif, Espérandieu, chanoine Brunel, de Loye, Bret, Lacombe, Bigot, membres résidants, Michel Pons, membre non résidants, E. Reinaud, *Secrétaire perpétuel*.

Le procès verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. le *président* communique à ses confrères l'invitation de M. le Préfet d'assister à la Revue, le jour de la Fête de Jeanne d'Arc. Il a d'autre part signé une pétition en vue de la conservation à Nîmes d'une Musique militaire.

Il adresse, au nom de l'Académie, ses compliments à M. Jules Gal, promu officier de la Légion d'honneur. M. Roger Jeanjean, de Saint-Hippolyte du-Fort, littérateur et poète, donateur d'une importante collection de préhistoire et d'histoire naturelle, est élu à l'unanimité membre correspondant.

M. *Espérandieu* entretient l'Académie des échancrures qui furent faites au moyen âge au Pont du Gard pour le passage d'une rive à l'autre de la rivière. Elles atteignaient à 0 m. 50 près, le milieu des piles des arches du second rang et l'on avait, pour l'établissement de la voie, creusé à 1 m. 30 de profondeur dans l'extra-dos des voûtes des arches du premier rang. Une réserve des matériaux antiques servait de garde-fou.

En 1700, on rempierra une partie des piles et la voie, à leur passage, fut établie sur les encorbellements. Mais

ce n'est qu'en 1743, au moment de la construction du pont moderne, que les échancrures disparurent tout à fait. M. Espérandieu a pu préciser tous les détails concernant ces échancrures, grâce aux plans qui furent établis en 1699 par les architectes chargés du travail de restauration partielle. Actuellement, ces plans sont conservés au Cabinet des estampes de la Bibliothèque Nationale.

M. *Bigot* lit une fable à allusions actuelles : « Li Loup e li Fédo ».

M. E. *Reinaud* lit, dans un volume rare, donné par M. Devize, le discours de l'abbé Begault, prononcé le jour où MM. de l'Académie de Nîmes furent introduits dans l'Académie Française et la réponse de son directeur (30 octobre 1692).

La Commission spéciale propose d'attribuer, sur les fonds du legs Jules Salles, 200 fr. à M. Nuel, artiste peintre et 200 fr. à M. Aillaud, auteur de monographies sur les choses et les hommes du Gard : l'Académie accepte ses propositions.

Enfin l'Académie décide que MM. Margier et M. Reynaud prépareront les éléments de la prochaine séance publique que l'on arrêtera dans la séance du 25 mai.

---

*Procès-verbal de la séance du 25 mai 1923.*

---

Présents : MM. M. Reynaud, *président*, Delamare, Lavergne, chanoine Bonnefoi, Coulon, Bosc, Margier, Kahn, de Vallavieille, général d'Entraigues, Giran, Mazel, Greif, Bret, Lacombe, membres résidants, E. Reinaud, *secrétaire perpétuel*.

M. le *président* lit une lettre de M. Jeanjean, élu membre correspondant :

« Saint-Hippolyte-du-Fort, le 21 mai 1923.

« Monsieur le Président  
de l'Académie de Nîmes,

« J'ai l'honneur de vous faire connaître que je viens de recevoir une lettre du secrétaire perpétuel de votre Académie, lettre m'informant officiellement de ma nomination au titre de « Membre Correspondant » de l'Académie de Nîmes, sur la proposition de MM. Bret, Bauquier, Espérandieu et de Loye.

« Permettez-moi de venir vous remercier et de vouloir bien remercier, Monsieur le Président, en mon nom, tous vos honorés collègues, qui ont bien voulu m'associer à leurs savants travaux.

« Malgré mes faibles mérites, je suis très honoré de cette nomination, et je m'efforcerais de continuer, à l'Académie, dans l'ordre des Lettres, les belles traditions de mon regretté grand-père, Adrien Jeanjean, qui fut aussi

Membre de votre Académie, et l'ami du grand Louis Pasteur, — sans oser, toutefois, prétendre l'égaliser.

« Cette nomination sera, pour moi, un grand et précieux encouragement à continuer à m'occuper de littérature, et surtout de poésie.

« J'écris, également, par ce même courrier, à M. Reinaud, pour le remercier de sa lettre, et lui faire part de mes modestes projets littéraires, que sa qualité de délicat poète pourra puissamment seconder.

« J'aurai le plaisir de venir, à mon prochain voyage à Nîmes, vous rendre visite, et vous remercier encore de vive voix.

« Veuillez, en attendant, agréer, Monsieur le Président et très honoré Collègue, l'assurance de ma haute considération.

JEANJEAN.

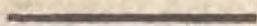
Il est ensuite donné lecture d'une lettre par laquelle M. Paul Thoulouze sollicite une subvention pour l'aider à supporter les frais de l'ouvrage sur Gaston Boissier qui va paraître incessamment.

L'Académie regrette que l'insuffisance de ses ressources, à raison précisément de la majoration de la dépense de ses Mémoires et de son Bulletin, ne lui permette pas d'accueillir cette demande, d'autant que M. Thoulouze a déjà obtenu un prix de l'Académie (sujet Gaston Boissier) et que d'autre part il pourra se mettre en ligne l'an prochain pour le prix Jules Salles.

Lecture est donnée de poésies de Madame Martinazzo et d'un sonnet de M. Bauquier, par lequel il reproche à l'auteur des « Gloires Nimoises » de ne pas avoir fait place à Jean François Séguier, qui donna son hôtel à l'Académie et fut son « Perpétuel ». M. E. Reinaud ajoute que la liste des gloires nimoises n'est pas close et qu'il pense

bien écrire de nouveaux sonnets en l'honneur de Séguier et d'un certain nombre d'autres célébrités nimoises.

La suite de la séance est occupée pour l'organisation de la séance publique fixée au jeudi 14 juin et dont le programme comprendra : l'allocution du président, l'Etude de M. Margier sur Séguier, celle de M. le chanoine Bonnefoi sur la téléphonie sans fil, le compte-rendu de M. Jean Bosc, le prix Jules Salles et le concours, des sonnets de MM. Février et Granier et une fable patoise de M. Bigot.



*Procès-verbal de la séance du 8 juin 1923.*

---

Présents : MM. M. Reynaud, *président*, Delamare, Lavergne, Coulon, Raphel, Bosc, Peyron, Margier, Roux, de Vallavieille, Giran, Mazel, membres résidants, E. Reynaud, *secrétaire perpétuel*.

MM. le chanoine Bonnefoi, Kahn et Delon sont excusés.

Le procès verbal de la précédente séance est lu et adopté.

Faute d'autorisation, le projet de concert par téléphonie sans fil, qui aurait été entendu, à la séance publique, du champ d'aviation de Courbessac, ne pourra pas être réalisé.

Après la lecture d'une lettre de son président, M. Eloy Vincent, l'Académie renouvelle à la Nemausa l'allocation d'un prix pour ses concours littéraires.

M. *Bondurand* fait part à l'assemblée du résultat de ses recherches dans les archives municipales, où, parmi les pièces relatives au droit de Souquet, il a retrouvé le cahier des hôteliers de Nîmes en 1789, hostile à ce droit.

L'apparition inattendue de leur cahier, le seul des corporations de la sénéchaussée qui revoie le jour après plus de 130 ans, permet d'espérer qu'il s'en retrouvera d'autres. Sa lecture a été très intéressante et curieuse.

Le *secrétaire perpétuel* lit ensuite un poème de Monsieur Roger Jeanjean, membre correspondant, à la gloire de Louis Pasteur, et une série de pièces tirées d'un volume de vers de M. Marcel Parent : « L'âme de la nature », où il chante le sol natal et la nature sublime sur la lyre éblouissante de son cœur.

La séance publique annuelle aura lieu jeudi prochain 14 juin, dans la Galerie Jules Salles.

Séance publique du 14 juin 1923, à 8 h. 3/4,  
dans la Galerie Jules Salles.

---

- 1° M. Maurice Reynaud, président : *Allocution.*
  - 2° M. Eugène Margier : *Un naturaliste nimois, J.-F. Séguier.*
  - 3° M. Jean Bosc : *Travaux de l'Académie.*
  - 4° M. Emile Reinaud : *Prix Jules Salles et Concours.*
  - 5° M. le chanoine Connesoi : *Téléphonie sans fil.*
  - 6° MM. Raymond Février et Emile Granier : *Sonnets.*
  - 7° M. P. H. Bigot : *Fable patoise.*
-

*Procès-verbal de la séance du 22 juin 1923.*

---

Présents : MM. M. Reynaud, *président*, Delamare, Lavergne, chanoine Bonnefoi, Coulon, chanoine Durand, Peyron, Margier, Kahn, Roux, de Vallavieille, Mazel, Costier, Bret, Bigot, membres résidants, E. Reinaud, *secrétaire perpétuel*.

M. Thoulouze fait hommage à l'Académie de son livre sur Gaston Boissier et M. Jean Camp de son Trencavel, fresque lyrique, en 4 actes et en vers.

M. le secrétaire donne lecture des lettres reçues :

1° Lettre de M. Bellerive, correspondant.

2° Lettre de M. Blavet, membre non résidant.

M. le Président Reynaud est désigné comme délégué de l'Académie à la Commission du Legs Boucher de Perthes

M. Ferdinand Boyer, correspondant de l'Académie, professeur au Lycée Châteaubriand, à Rome, communique, par l'intermédiaire de son oncle, M. Boyer, ancien greffier en chef, une étude curieuse et intéressante sur Boyer-Brun et la vie théâtrale à Nîmes avant 1789.

Boyer-Brun était le grand-père du célèbre avocat Alphonse Boyer ; il fut mêlé d'une façon très active au mouvement théâtral, et son descendant, grâce à des lettres, de 1780 à la Révolution, a fait revivre cette partie de notre histoire locale (le Théâtre actuel date du premier Empire) et, en particulier, des procès alors interminables. Tout cela est écrit d'une plume aussi alerte que bien renseignée.

Avec des notes obligeamment fournies par M. Alcanter de Brahm, du Musée Carnavalet, et par M. Henri Mazel, le docteur F. Mazel esquisse l'histoire de l'hôtel des Ursins, édifié vers le XIV<sup>e</sup> siècle dans la Cité, au bord de la Seine.

Cet hôtel était très étendu ; il prit son nom d'un membre de la famille romaine bien connue des Orsini, que dut attirer à Paris, comme Dante et tant d'autres, la splendeur française du siècle de Saint-Louis. Les Orsini s'éteignirent au XVII<sup>e</sup> siècle. La princesse française qui porta, la dernière, le nom des Ursins, comme veuve du dernier des Orsini, est entrée dans l'histoire par son rôle remarquable dans la guerre de la Succession d'Espagne.

L'hôtel parisien Orsini, devenu par don, cohérence ou héritage, la propriété de la Ville de Paris, fut donné au prévôt des marchands, Jean Jouvenel, originaire de Troyes, en récompense de ses services à la ville et au Roi. Jean Jouvenel en prit le nom de Juvénal des Ursins, et ainsi se constituèrent deux familles homonymes sans lien réel d'origine.

L'hôtel des Ursins, démoli, puis reconstruit sous Henri II, dans de moins vastes proportions, a définitivement disparu lors de la construction de l'Hôtel-Dieu et du quai Napoléon, en 1865.

Il existe, à N.-D. de Paris, une chapelle Saint-Rémy, qui fut appelée chapelle des Ursins, parce qu'elle servit à la sépulture des Juvénal des Ursins.

Troyes possède aussi un hôtel des Ursins, construit ou embelli en 1520, sur l'emplacement de la maison paternelle de Jean Juvénal.

Le célèbre missel de Juvenal des Ursins, a été brûlé dans l'incendie de la Commune, avec l'Hôtel-de-Ville. Peu de temps avant, la Ville de Paris en avait heureusement fait tirer un fac-simile.

*Procès-verbal de la séance du 6 juillet 1923.*

---

Présents : MM. M. Reynaud, *président*, Delamare, Coulon, Raphel, Bosc, chanoine Durand, Peyron, Margier, Kahn, de Vallavieille, Giran, Delon, Greif, Lacombe, Bigot, membres résidants, E. Reinaud, *secrétaire perpétuel*.

Le *secrétaire perpétuel* informe la Compagnie qu'il a reçu le titre de rente de 1.471 francs provenant de la succession Sabatier, dont M<sup>lle</sup> Fanny Mathieu était usufruitière. Sa mort remontant au 4 février 1923, il y aura lieu de tenir compte aux héritiers de M<sup>lle</sup> Mathieu de la somme d'intérêts correspondant aux 35 premiers jours de l'année. En même temps, il y aura lieu de demander le renouvellement du titre au nom seul de l'Académie et de s'entendre avec M. le Maire de Nîmes sur la question du remboursement à la Ville des frais d'enregistrement avancés par elle.

Le *docteur Delon* a présenté une analyse du savant ouvrage de M. Gaussen :

« Les foires et marchés de Sommières en Languedoc depuis les origines jusqu'à la Révolution ».

Ce travail offre un grand intérêt parce qu'il retrace le tableau de la *vie économique* d'une petite ville.

Ce point de vue trop souvent oublié par les historiens a cependant un grand intérêt, car c'est la vie même des populations laborieuses, c'est-à-dire l'*histoire réelle*, qui est ainsi esquissée à nos yeux.

M. *Bigot* rend compte de la fresque lyrique en 4 actes et en vers qu'a brossée M. Jean Camp, professeur au Lycée de Nîmes, et qui va avoir les honneurs du théâtre de plein air de Narbonne.

Il s'agit de *Trencavel* qui se dressa contre la domination de Montfort, soutenu par le culte de la terre languedocienne, dans laquelle il puisa sa haute inspiration, lutte épique aux épisodes grandioses, que vient traverser l'aimable idylle de ses amours avec une princesse aragonaise.

Autre hommage à l'Académie dont l'entretient encore M. *Bigot* : c'est l'ouvrage de M. Paul Thoulouze, lui aussi professeur à Nîmes, sur Gaston Boissier.

Les origines de notre célèbre historien, sa carrière, son œuvre, sa science, son esprit, font de l'ouvrage une lecture attrayante, qu'a mise encore en saillie la communication de M. *Bigot*.

M. *Nuel*, artiste peintre, lauréat du prix Jules Salles, auteur d'un portrait de M. le chanoine Bonnefoi, propose à l'Académie de faire une réplique du dit portrait qu'il donnera à la Compagnie. Cette dernière, après discussion, hésite à accepter cette donation, puis se range à l'avis qui propose d'attribuer à M. *Nuel* les 300 francs disponibles par suite de l'absence de présentation de mémoire au Concours de l'année dernière.

L'Académie entre en vacances pour 3 mois.

---

*Procès-verbal de la séance du 19 octobre 1923.*

---

Présents : MM. le docteur Reynaud, *président*, Delamare, Lavergne, chanoine Bonnefoi, Oulong, Puech, Raphel, Bosc, Peyron, Margier, Kahn, Giran, Mazel, Bauquier, Greif, Espérandieu, Costier, Bret, Lacombe, Bigot, *membres résidants*, de Vallavieille, *secrétaire*.

M. le *Président* adresse les félicitations de l'Académie à notre confrère, M. le Pasteur Fabre, récemment nommé chevalier de la Légion d'honneur.

M. Eugène Daumet, de Saint-Jean du-Gard, auteur de travaux intéressant l'histoire locale, est proposé comme membre correspondant par M. Raphel et le Docteur Delamare.

Lecture est donnée d'une lettre de Mlle Elisabeth Dode qui fait hommage à l'Académie de son livre « *Pantaï Prouvençau* », dont le compte-rendu sera fait à une prochaine séance par M. Bigot.

L'Académie a également reçu pendant les vacances trois autres hommages :

1° Un recueil de vers « *Chante fleurs* » de M. Bergogne, dont un ouvrage a déjà été couronné par l'Académie.

2° Une pièce antique en vers : « *Dans les Jardins de la Fontaine* », par M. Octave Nadal.

3° L'ouvrage de M. Aillaud : *Chroniques du Vieux Nîmes*.

On passe ensuite à l'ordre du jour.

« M. Bigot communique à la Compagnie un travail fort intéressant sur la participation de Jean Reboul au mouvement félibrige.

« Officiellement, le boulanger-poète n'a jamais publié de poésies en langue romane ; emprisonné dans la gloire littéraire que lui valut l'amitié de Lamartine, il aurait cru déchoir en quittant, vers la fin de sa vie, la langue académique, pour celle de son faubourg nimois ; mais, entre amis, il ne dédaignait pas de manier le savoureux parler local et, à plusieurs reprises il se laissa aller à de fort spirituelles railleries dans notre idiome ancestral que connurent et apprécièrent Roumieux, Roumanille et Mistral.

« M. Bigot donne lecture de ces poésies patoises de Reboul ; elles sont charmantes, de verve simple, et ont une parenté frappante avec celles de Bigot. Il est vraiment dommage que Reboul n'ait pas cultivé de préférence la langue romane ; nous compterions un excellent félibre de plus et l'ensemble de son œuvre serait demeurée plus populaire, plus connue, car, de ses poèmes français, que connaît-on, de nos jours, à part l'« Ange et l'Enfant », le quatrain sur Antonin et le sévère diagnostic médical sur Aigues-Mortes, qu'il dénomma « La Cité poitrinaire ? »

« L'Académie appelle l'attention de la Commission de Lecture sur le travail de M. Bigot et exprime le désir qu'il soit publié dans ses Mémoires avec les différentes poésies dont il a donné lecture.

« M. Henry Bauquier présente à l'Académie quelques cartes à jouer du XVIII<sup>e</sup> siècle, portant la marque nimoise et le nom d'un quartier, Placide, qui n'avait encore figuré dans aucune des publications consacrées aux cartes anciennes, soit l'intéressante brochure de M. Falgairolle sur les quartiers de Nîmes et de Montpellier, soit l'ouvrage général de M. d'Allemagne, sur les quartiers des rois aux XVI<sup>e</sup>, XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles.

« M. Elie Peyron analyse ensuite deux mémoires dont les sujets se meuvent à peu près dans le même plan : l'un, qui a été lu à l'Académie de Tarn-et-Garonne, sur « Le rôle de l'inconscient dans la vie courante », l'autre,

qui a été lu à la Société Havraise d'études diverses, sur l'« Hygiène mentale. »

« Nos actes émanent du cerveau ; les uns sont volontaires, intelligents, libres, conscients ; les autres sont automatiques, non libres, relèvent de ce qu'on appelle la subconscience ou l'inconscience. Il y a, en nous, le « moi » et le « sous-moi ». Quoiqu'il y ait dualisme dans nombre d'actes de notre vie, il n'en reste pas moins établi que, dans l'état normal, le conscient et l'inconscient se trouvent sans cesse unis. C'est à leur fusion qu'est due l'unité du fonctionnement cérébral, la personnalité de chacun.

« Quand ils sont désunis, c'est la folie ou l'hystérie, qui sont inguérissables ; quand ils constituent des « époux mal assortis », c'est la neurasthénie ou l'impulsion. La médecine contemporaine, que nous pourrions appeler franco-suisse, sous l'influence de Grasset, de Coué, du docteur Toulouze et du docteur Liengme, a joint aux remèdes proprement dits la cure mentale. On tend à changer les idées ; on fait un appel rationnel à la volonté.

« Parmi les causes du développement actuel des maladies nerveuses, M. Peyron met en bonne place la publication fréquente de nouvelles sensationnelles : « C'est un motif de plus, conclut-il, pour que nous souhaitions que la vraie paix soit enfin rétablie en Europe. »

---

Séance du 9 novembre 1923.

---

Présents : MM. M. Reynaud, *président*, Delamare, chanoine Bonnefoi, Coulon, Puech, Raphel, chanoine Durand, Peyron, Kahn, Roux, général d'Entraigues, Mazel, Bauquier, Costier, de Loye, Bret, Lacombe, Bigot, de Vallavieille, *secrétaire*.

M. le *président* se faisant l'interprète de toute la Compagnie, renouvelle à M. Emile Reinaud, *secrétaire perpétuel*, les condoléances émues de tous ses confrères à l'occasion du deuil si cruel qui l'a frappé.

Il communique à l'Académie l'invitation qu'il a reçue de M. le Préfet du Gard, pour assister, le 11 novembre, à la Revue qui aura lieu Boulevard de l'Esplanade en commémoration de l'Armistice et il espère que de nombreux confrères se joindront à lui pour représenter l'Académie à cette fête patriotique.

M. Guérin, membre non résidant, fait hommage à la Compagnie de son nouvel ouvrage « de la Garrigo à la Mar Bluio ». Le compte-rendu en sera fait par M. Bigot à la prochaine séance.

M. le *président* indique ensuite en termes fort délicats qu'il accomplit un des devoirs les plus agréables de sa charge en recevant, dans les galeries de l'Académie, le portrait de M. le chanoine Bonnefoi, don de M. Nuel ; il rappelle que ce geste sanctionne un vote récent de l'Académie qui a voulu témoigner sa gratitude au confrère au zèle ardent, au dévouement inlassable, qui a tout fait pour doter notre Compagnie, privée d'une demeure à elle,

depuis la vente de l'hôtel légué par Séguier, d'un immeuble à la fois élégant et commode.

M. le président remercie également tous ceux qui ont contribué à l'installation et à la décoration du nouvel hôtel, M. Raphel, qui, par son goût très sûr et sa science du style, a su d'abord trouver le cadre qui convenait à l'Académie et ensuite le restaurer avec la sobriété et le tact qu'exige un travail aussi délicat. — Madame la vicomtesse de Villeperdrix qui, par ses dons précieux, fit de notre salle des séances une galerie d'objets d'art. — Enfin le généreux M. Nuel, qui avec beaucoup d'esprit d'observation, fixa les traits de M. le chanoine Bonnefoi. « Je puis dire, conclut le Président, que « si nos remerciements s'adressent à l'homme, nos félicitations vont à « l'artiste, pour avoir réuni sur une même toile les 3 « qualités primordiales et nécessaires à toute œuvre de « mérite : le caractère, la puissance et l'attrait de la « composition. »

Après ce discours très applaudi et une réplique charmante de M. le chanoine Bonnefoi qui remercie l'assemblée et reporte modestement sur chacun de ses confrères une part de l'effort pour doter l'Académie d'un immeuble. M. Roux propose que le portrait que l'Académie vient de recevoir soit placé dans la salle de nos séances, proposition qui rencontre une approbation unanime.

M. Bigot lit ensuite un intéressant travail sur l'ouvrage de Mademoiselle Dode « *Pantaï Prouvençau* ».

Dans cet ouvrage, Mademoiselle Dode justifie le Midi des insinuations portées contre lui par un sénateur du Nord.

Elle suppose que les Saintes et les Saints qui ont protégé la Provence, où on les vénère, se réunissent dans l'Église des Saintes Maries-de-la-Mer, sous la présidence de Saint Trophime, de l'empereur Constantin et du roi Balthazar. Le patron de l'église d'Arles glorifie l'œuvre

du Midi que corrobore le roi René. Constantin raconte l'apparition du Labarum. Joseph d'Arimatee dit l'histoire du Graal. René se plaint que la langue d'Oc soit délaissée. Ste Estelle proteste et dit la tâche qui incombe à la langue d'Oc mais elle oublie l'éloge de la Vierge et la vieille Jacobé raconte comment elles ont transporté en Provence le corps de Sainte Anne. René dit comment lui apparurent les Saintes en son château de Tarascon, comment par ses soins une église abritait, l'an d'après, les saintes reliques. Tour à tour nous apprenons les gestes des saints locaux, puis les exploits de Raymond V en Palestine et Raymond VII dit la flagellation de son père, etc., etc.

Le Mage Balthazar dit comment une voix lui commanda de lire la Bible, comment il suivit l'étoile à Bethléem. Sainte Estelle lui répond et René dit l'histoire symbolique de l'Eglise gothique. Un soldat dit que les fils de la Provence sont tombés au champ d'honneur pour la gloire de la France. L'idée, le plan et la forme du dit poème sont dignes de tous égards, il est regrettable qu'une traduction ne l'accompagne pas.

M. de Vallavieille donne lecture de la communication faite par M. Daumet, de Saint-Jean-du-Gard, proposé comme membre correspondant. Il s'agit d'une transaction passée entre le Prieur de Saint-Jean-de-Gardonnenque et les paroissiens de la paroisse du dit Saint-Jean, le deuxième jour de Février 1341, reçue par M<sup>e</sup> Jean Andri le jeune, notaire à Anduze. Cette convention mit fin à des difficultés survenues entre le prieur et ses ouailles à propos de certaines dépenses, réparations, etc., relatives à l'Eglise paroissiale.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 h. 1/2, la prochaine séance est fixée au 23 Novembre.

Séance du 23 Novembre 1923.

---

Présents : MM. M. Reynaud, *président*, Delamare, Lavergne, chanoine Bonnefoi, Coulon, Raphel, Peyron, Margier, Kahn, Eloy Vincent, Mazel, Terrin, Bauquier, Delon, Bret, Bigot, membres résidants.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu par M. Peyron et adopté.

Il est donné lecture d'une lettre de l'Académie de La Rochelle, qui demande à échanger ses Mémoires avec ceux de la Compagnie. Accepté avec plaisir.

M. *Daumet*, de Saint-Jean du-Gard, est élu membre correspondant à l'unanimité.

M. le *président* dépose sur le bureau l'ouvrage « Chroniques du Vieux Nîmes », de M. Aillaud. Un compte-rendu en sera donné à la prochaine séance. \*

M. *Bigot* rend compte de l'ouvrage « De la Garrigo à la Mar bluo ». C'est un recueil de contes en langue d'Oc qu'un ancien universitaire, M. Pierre Guérin, vient de publier chez l'éditeur nimois, M. Abel Gomès, et dont un magistrat nimois, égaré dans l'Oise, M. Marcel Coulon, a donné la traduction. Ces contes n'ont pas tous l'agrément de la nouveauté, puisqu'un grand nombre ont eu l'honneur d'une lecture aux séances publiques de l'Académie. Ce sont, pour la plupart, des scènes de mœurs de la vie courante que : « Moun patois » ; « La Lébré et lou Président de casso » ; « Le Voyage de trois Milhavois à Paris » ; « L'Histoire du Maire Charlet », un pauvre niais que les surprises du suffrage universel élèvent à la

mairie, où il fait un tas d'innovations qui le font aimer de tout le monde ; « La Lampe à pétrole » ; « Henry Gruvy Testard » ; ce sont des scènes plaisantes.

« La Maladie de Maître Guillaume », « Le Mariage de Bernard », « Les deux Voisines » et « Le Pâtre Miral » ont tous des détails piquants et intéressants. Ce sont des récits plaisants que : « Le Porc méchant », « Une Course de taureaux », « La Veillée de Maître Dorte » et surtout « Les Trois Saints ».

Tant par les détails qu'ils donnent que par leur langue, ces contes marquent une étape dans l'évolution du langage nimois, dont ils s'écartent un peu.

M. *Henry Bauquier* lit un mémoire de M. Ferdinand Boyer, qui donne connaissance d'une lettre écrite par son ancêtre Boyer-Brun, le 1<sup>er</sup> janvier 1784, au baron de Servières. Boyer-Brun y raconte, d'une façon humoristique, les deux ascensions de l'aérostat, que l'Académie de Nîmes avait fait venir de Lyon pour répondre aux vœux de la population, intéressée par la découverte des Montgolfières.

M. Ferdinand Boyer, dans ce mémoire, signale un travail personnel de Boyer-Brun, adressé à l'Académie de Lyon, qui avait mis au concours, avec un prix de 1.200 livres, l'étude des moyens les plus pratiques de diriger les aérostats.

M. *Bondurand* communique une pièce, tirée des Archives communales de Nîmes : c'est une pétition adressée au maire, le 6 mai 1811, signée par soixante-cinq habitants, qui demandent que la place des Carmes ne serve plus d'emplacement aux exécutions capitales : « Il semble, écrivent-ils, que cette place, consacrée jusqu'ici à un échafaud et à de tristes spectacles, contrasterait bien péniblement, aux yeux du public, avec tout le reste des boulevards. »

Aujourd'hui, c'est rapidement que la guillotine est dressée et qu'elle est démontée, après avoir rempli son

terrible office. Il paraît qu'en 1811, les choses allaient plus lentement. « On est parfois exposé, disent les signataires, dans les nuits sombres, à aller se heurter contre elle. »

L'Administration transporta les exécutions à la place des Arènes, et, en 1856, « à l'extrémité méridionale du Cours-Neuf ».

M. *Bondurand* a fait précéder cette lecture de quelques mots sur divers signataires de la pétition.

---

*Séance du 7 décembre 1923.*

---

Présents : MM. Coulon, président, en l'absence de M. Reynaud, Delamare, Lavergne, chanoine Bonnefoi, Raphel, Bosc, chanoine Durand, Peyron, Margier, Kahn, Roux, Eloy Vincent, Général d'Entraigues, Bauquier, Delon, Costier, Bret, Bigot. membres résidants, Michel Pons, membre non résidant, E. Reinaud, secrétaire perpétuel.

Sont excusés : MM. M. Reynaud, de Vallavieille.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté,

Lecture est donnée de la lettre de M. Daumet, élu correspondant. L'Académie ayant reçu une lettre de démission de M. Cabanès, décide, conformément à l'usage, qu'une démarche sera faite pour le déterminer à retirer sa démission.

L'ordre du jour appelle les lectures de M. le chanoine Bonnefoi : Pasteur et la Sériciculture, de M. Bigot sur la Floro Miejournalo de M. Vézian de Gallargues, de M. Peyron, sur les Chroniques du Vieux Nimes.

Suit le résumé de ces lectures :

### **Pasteur et la Sériciculture**

Sous ce titre, M. le chanoine Bonnefoi a rappelé les discours prononcés par M. le Docteur Delon et M. de Ramel, député, à Nimes et à Alais, à l'occasion du centenaire Pasteur — les vœux émis récemment par le

Conseil Supérieur de la Sériciculture — encouragements à donner, remèdes à chercher, améliorations des laboratoires,

A décrit la vie du ver à soie dans la graine, la larve, la chrysalide, le papillon et en particulier le tissage si ingénieux du cocon blanc ou jaune,

A comparé le rendement obtenu au moment où commençait la maladie des vers à soie (plus de cent millions) à celui que la statistique officielle donne pour l'année dernière (60 millions), le revenu du Gard restant en première ligne,

A donné des détails sur les expériences de Pasteur à Alais, à St-Hippolyte, à Nîmes, — pour trouver les causes et les remèdes — pour prouver l'hérédité et la contagion, d'abord de la pébrine, qui se révèle par des taches semblables aux grains de poivre, de la flacherie ensuite qui se manifeste par l'état de faiblesse du vers atteint — dans la première les microbes envahissant tout l'organisme, dans la seconde les microbes se réfugiant surtout dans l'estomac, de là les résistances opposées aux attaques par des vers plus ou moins vigoureux,

A résumé les résultats obtenus devant la commission des soies de Lyon et les différents comités des départements de l'Ardèche, de l'Hérault, du Var, des Basses-Alpes, des Pyrénées-Orientales, ainsi que les autres résultats que Pasteur lui-même obtenait en Illyrie, dans le domaine du prince impérial, et dont la Cour des Tuilleries fut émerveillée.

A parlé des fêtes organisées en l'honneur de Pasteur à Aubenas, à Nîmes, à Montpellier, de la fête plus intime à l'École Normale, pendant laquelle Dumas, au nom des sociétés savantes, offrit à Pasteur une médaille commémorative en lui disant : « Il y a quarante ans, vous entriez comme élève dans cette maison. Dès vos débuts, vos maîtres avaient prévu que vous en seriez l'honneur, mais nul n'eut osé prévoir quels services éclatants vous étiez destiné à rendre à la science, au pays, au monde. »

M. Elie Peyron rend compte de l'ouvrage « Chroniques

du Vieux Nîmes, » de M. L. Aillaud, paru chez M. Jo Fabre, éditeur à Nîmes. Les chapitres sur les anciennes juridictions de Nîmes et les Etats-Généraux du Languedoc montrent ce qu'était l'organisation de la justice, dans les provinces sous l'ancien régime. Le présidial ou tribunal civil était souvent en conflit avec l'officialité juridiction ecclésiastique ; d'autre part, l'intendant, pouvoir administratif, empiétait volontiers sur les attributions du Tribunal de droit commun.

L'auteur cite un extrait d'un *livre de raison* d'un bourgeois de Nîmes, qui raconte les fêtes données à l'occasion de la naissance du duc de Bourgogne, où tous les corps de métiers étaient représentés. « Tout le monde, suivant son état, s'était piqué d'être propre ; on ne voyait que des chapeaux neufs, à grands bords d'or et d'argent. »

M. Aillaud donne d'intéressants détails sur un budget de Nîmes au XVIII<sup>e</sup> siècle, sur un d'Artagnan, gouverneur de Nîmes en 1719, sur la démolition des remparts, sur le couvent des Dominicains devenu le Grand Temple, etc.

Il consacre un chapitre à l'hôtel de la rue Séguier, qui porte l'inscription : « *Hôtel de l'Académie.* » Cette inscription rappelle la dernière destination de cet immeuble, où avait été installée, au siècle dernier, l'Académie universitaire du Gard (nous dirions aujourd'hui : l'Inspection Académique).

---

Séance du 21 décembre 1923.

---

Présents : MM. M. Reynaud, *président*, Fabre, Delamare, chanoine Bonnefoi, Coulon, Raphel, Bosc, chanoine Durand, Peyron, Margier, Kahn, Roux, Giran, Mazel, Delon, Costier, chanoine Brunel, de Loye, Bigot, membres résidants, E. Reynaud, *secrétaire perpétuel*.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. Jo-Fabre, éditeur, fait hommage à l'Académie de deux ouvrages édités par lui : « Le Disparu » de M. A. Dombre et « Attitudes », de M. André Chamson.

Au nom de la Commission des dons et legs, MM. Reynaud et Peyron proposent de répartir les fonds du legs Maumenet comme suit : à Mlle Deloche, 500 fr. ; à Mademoiselle Mazauric, 500 fr. ; à M. Roger Soulier, 500 fr. ; à M. Carbonnel, 400 fr. ; à M. Durand, 300 francs.

D'autre part M. Raphel propose d'attribuer les 1.000 francs de la donation Dono Andriano à M. Guiraud, de l'Ecole des Beaux-Arts.

L'Académie ratifie les propositions de la Commission.

« Dans sa lecture sur le culte catholique dans le Gard, sous la Convention thermidorienne, le chanoine Albert Durand commence par étudier la cessation du régime de la terreur dans notre département, sous le proconsulat du représentant Perrin.

« Rien n'est changé à l'égard du clergé. Cependant, en cet hiver de l'an III, le sentiment chrétien resté indomptable se montre avide des cérémonies du culte. La loi

du 3 ventôse (21 février 1795), la première loi organique de la séparation de l'Eglise et de l'Etat, inaugure une ère de tolérance. Le représentant Girod-Pouzol élargit les prêtres reclus, les héros qui n'ont jamais cessé leur ministère quittent leurs retraites, on commence çà et là à célébrer publiquement les offices, avec le printemps, se manifeste dans le Gard un renouveau religieux. La loi du 11 prairial (30 mai 1795) vient donner un nouvel élan à la conscience catholique : à Nîmes et dans le département, les églises s'ouvrent aux fidèles en assez grand nombre. Mais une condition est requise de tout ministre qui veut y exercer ses fonctions, un acte de soumission aux lois de la République. M. de Rochemore, vicaire général de l'évêque, M. de Balore, s'empresse, à la tête de dix-sept prêtres, de se présenter à la Municipalité de Nîmes et de faire cet acte de soumission. Son exemple est suivi de nombreux ecclésiastiques, mais certains croient devoir faire des restrictions à cette promesse et en excepter ce qui serait contraire aux lois de l'Eglise. Cette renaissance religieuse du printemps et de l'été 1795 n'eut qu'une durée éphémère. La Convention, avant de se séparer, édicta de nouvelles lois persécutrices, qui devaient amener bientôt, sous le Directoire, une seconde réclusion des prêtres insermentés et la fermeture des églises. »

Il est ensuite donné lecture des « Cinq Antiqué dou Gard », de M. Albert Roux, et de sonnets de M. Jeanjean, tous deux membres correspondants. M. E. Reinaud lit son Ode adressée à Madame de Villeperdrix et deux sonnets sur Séguier et Henri Espérandieu, à ajouter aux Gloires Nimoises.

Enfin le secrétaire perpétuel donne connaissance des trois sonnets primés au dernier concours de Nemausa sur l'Olivier, qui ont pour auteurs MM. Brunner, Bresson-Granier et Madame Martinazzo.

*Procès-verbal de la séance du 4 janvier 1924*

---

Présents : MM. M Reynaud, *président*, Delamare, Lavergne, chanoine Bonnefoi, Coulon, Puech, Raphel, Trial, Bosc, chanoine Durand, Peyron, Margier, Kahn, Roux, de Vallavieille, général d'Entraigues, Giran, Mazel, Terrin, Bauquier, Delon, Greif, chanoine Brunel, Bret, Lacombe, membres résidants, Emile Reinaud, *secrétaire perpétuel*.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

L'ordre du jour appelle le renouvellement du Bureau pour 1924. Le scrutin donne 25 voix à M. Roux et un bulletin blanc, 26 voix à M. Coste ; en conséquence Monsieur Fernand Roux est proclamé président et M. Gustave Coste, vice-président.

M. *Maurice Reynaud*, président sortant, s'excuse auprès de la Compagnie d'avoir, pour des raisons professionnelles, manqué à un certain nombre de ses séances ; il n'en doit que plus de remerciements à ses collègues qui l'ont toujours entouré d'une bienveillance dont il sent tout le prix et est tout heureux de retrouver, à la fin de son mandat, le corps académique intact, plus encore heureux d'en confier la direction à la haute personnalité de son successeur, M. Fernand Roux. Ce dernier, s'asseyant au fauteuil présidentiel, déclare qu'il aurait bien voulu suivre l'exemple des confrères plus anciens que lui qui ont décliné la présidence pour des raisons qui peut-être n'existent plus à l'heure actuelle. Devant leur refus de reprendre la place qui leur était due, il veut bien accepter l'honneur qu'on lui fait, mais il ne fera pas de grandes promesses, il compte sur la bienveillance de tous, sur leur

concours et souhaite de les trouver à leur poste l'an prochain.

M. *Raphel* qui a assumé depuis 1919 la tâche de bibliothécaire d'abord, puis celle de trésorier, prie l'Académie, par une lettre au Président, de le relever de cette dernière fonction, à raison de ses multiples occupations. Malgré l'insistance aimable et soutenue de la Compagnie, qui a rappelé les mérites du trésorier et de l'architecte de l'Académie, M. *Raphel*, persistant dans sa résolution, il est décidé que la nomination d'un nouveau trésorier sera mise à l'ordre du jour de la prochaine séance.

M. *Jean Bosc* donne la primeur à l'Académie de l'article qui lui a été demandé par « l'Illustration financière et économique » et qui paraîtra prochainement dans le volume consacré au Gard. C'est Nîmes sous ses divers aspects glorifié comme il convient, et dans un style on ne peut mieux adapté au sujet et digne de lui.

M. *Max Raphel* présente à l'Académie : « Rapugages » que M. *Jules Gal*, inspecteur général de l'Instruction publique, vient de faire paraître.

Par sa composition, ce livre rappelle le discours de *Poldo d'Albenas*, paru en 1557, où, sous une même couverture, étaient mêlées, avec des articles scientifiques les plus divers, de l'archéologie, de la poésie et de l'histoire.

M. *Jules Gal*, savant et poète, a procédé de la même façon : à côté d'observations scientifiques et entomologiques des plus intéressantes, il a placé des fables patoises qui sont les « filles » de celles de *Bigot*, accompagnées de vers français d'un réel mérite.

Après avoir mis en relief les pièces principales du livre et en avoir souligné l'intérêt et le charme, M. *Max Raphel* a défendu nos dialectes du Gard que d'aucuns voudraient remplacer par le dialecte provençal : il a indiqué que la meilleure façon de faire revivre le « patois » n'est pas d'obliger les enfants à l'apprendre dans les lycées (où les

programmes sont suffisamment chargés, mais bien d'encourager des poètes et des écrivains qui, comme Jules Gal et Pierre Guérin, emploient leur talent à conserver nos anciennes langues pour notre joie.

Cela n'empêchera pas d'admirer les œuvres de Mistral, de Roumanille et d'Aubanel ; il y a place pour toute notre admiration au beau soleil de notre Languedoc.

Mais nous ne supporterons pas que l'on touche à l'œuvre de Bigot, qu'un « entrepreneur fantaisiste » se propose de rééditer en la « corrigeant » à sa façon. Ce que bon nombre de vieux Nimois sont bien décidés à empêcher par tous les moyens.

Enfin, M. E. Reinaud lit un sonnet adressé à M<sup>e</sup> Daudet, pour le cinquantenaire de son inscription au barreau.

---

*Procès-verbal de la séance du 18 janvier 1924*

---

Présents : MM. Roux, *président*, Delamare, Lavergne, chanoine Bonnefoi, Coulon, Puech, Raphel, Trial, chanoine Durand, Margier, Kahn, Coste, de Vallavieille, général d'Entraigues, Portal, Bauquier, Delon, chanoine Brunel, de Loye, Bret, Lacombe, membres résidants, Michel Pons, membre non résidant, E. Reinaud, *secrétaire perpétuel*.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. *Bigot*, qui devait lire un poème en langue d'oc, s'excuse de ne pouvoir assister à la séance, retenu qu'il est par la grippe.

M. *Raphel*, trésorier, lit le compte-rendu de l'exercice écoulé :

## COMPTE-RENDU FINANCIER de 1923

---

### Rapport du Trésorier

---

J'ai l'honneur de vous présenter le compte-rendu financier de la Compagnie pendant l'exercice 1923.

Les ressources de l'Académie comprennent quatre comptes distincts :

1) — Le compte-courant de la Banque Molines-Deymié, qui conserve le portefeuille de l'Académie, et qui exécute la plus grande partie des opérations financières de la Compagnie.

On trouvera dans ce compte-courant :

a) — Les legs Maumenet, Jules Salles, Dono Andriano et Sabatier.

b) — La garde des titres et le paiement des coupons qui constituent divers revenus.

c) — Les renouvellements des bons et titres.

2) — Le compte-courant de la Banque Arnaud-Gaidan.

3) — Le compte des dépenses et recettes journalières tenu au jour le jour par le trésorier.

4) Le compte de la Maison, Hôtel de l'Académie.

Les opérations additionnées de ces quatre comptes constituent le doit et l'avoir de la Compagnie.

J'ai l'honneur de vous communiquer le détail de ces divers comptes, auquel je joindrai la situation du compte des jetons de présence.

#### 1°. COMPTE-COURANT BANQUE MOLINES-DEYMIÉ.

##### *Recettes.*

Au 1 <sup>er</sup> janvier 1923.	
Bons de la Défense Nationale.....	40.000 »
Coupons de rente échus.....	3.144 82
Versement legs Sabatier.....	594 45
Intérêts du dépôt.....	23 45
Total des recettes..	<u>43.762 72</u>

##### *Dépenses*

Solde en débit au 1 <sup>er</sup> janvier 1922.....	198 07
Chèques à nos pupilles.....	2.000 »
Achats de rentes, renouvellements.....	38.375 »
Droits de garde.....	42 70
Impôts et port.....	2 85
Total des dépenses.....	<u>40.618 62</u>

BALANCE COMPTE MOLINES

Recettes.....	43.762 72	
Dépenses.....	40 618 62	
Solde.....	<u>3.144 10</u>	à notre actif.

2°. COMPTE-COURANT BANQUE ARNAUD-GAIDAN.

Solde à ce jour.....	79 45
----------------------	-------

3. COMPTE DES DÉPENSES ET RECETTES  
JOURNALIÈRES.

*Dépenses*

Imprimerie Chastanier.....	3.348 »	
Contributions, taxe vicinale...	2.654 13	
Charbon.....	184.50	
Lumière électrique.....	44 65	
Vidanges..	69 10	
Assurances Phénix.....	60 90	
A divers employés (afficheurs, etc.)	92 05	
Remboursements au Secrétaire perpétuel et au Bibliothécaire..	158 75	
Annales du Midi.....	42 50	
A Gerbaud, peintre.....	20 »	
Note Pocheville, maçon.....	290 »	
Versé Banque Moline.....	594.50	
Versé à M <sup>c</sup> Cabane, avoué..	141 05	
Total des dépenses..	<u>7.700 13</u>	7.700 13

*Recettes*

A reporter solde 1922.....		1.362 37	
Cotisations membres résidants			
36 à 40 =	1.440 fr.		
A déduire :			
Jetons bronze 187 à			
0.50 =	93 50		
— argent 28			
à 3.50 =	98 »		
Ensemble...	<u>191 50</u>	<u>191 50</u>	
Reste net....	1.248 50		1.248 50
Cotisations de membres non résidants.			
2 à 20 » = 40 fr. {			
18 à 20 75 = 373 50 }	413 50		
Cotisations de membres correspondants.			
3 à 15 » = 45 » }			
19 à 15 75 = 299 25 }	344 25		757 75
Droit d'entrée.....		10	»
Cotisations Membres d'honneur...		200	»
Subvention de la Ville de Nimes.		1.200	»
Subvention du Département. ...		1.000	»
Loyer de la maison.....		1.289	25
Trois semestres rente Sabatier...		1.103	30
Vente de volumes.....		320	70
Total recettes....		<u>8.491 87</u>	8.491 87

BALANCE COMPTE DÉPENSES JOURNALIÈRES

Recettes .....	8.491 87	
Dépenses.....	<u>7.700 13</u>	
Reste solde,....	791 13	à reporter en 19 4

4°. COMPTE de la MAISON, HOTEL de L'ACADÉMIE

L'Hôtel de l'Académie n'est pas encore devenu un placement de père de famille, il coûte plus qu'il ne rapporte et son budget continue à être en déficit.

Le compte de 1923 se résume ainsi qu'il suit :

*Dépenses*

Réparations, entretien.....	290	»
Assurance.. .. .	60	90
Vidanges de fosses.....	69	10
Contributions de 1922.....	1.289	24
Contributions de 1923.....	1.335	04
Taxe vicinale .....	29	85
	<hr/>	
Dépenses totales... .. .	3.074	13

*Recettes*

Loyer de l'Académie (Mémoire).....		
Loyer Challier 4 x 212 50.....	850	»
Loyer Rouaud 4 x 75 ».....	300	»
Loyer Société Secours M. 4 x 33 75.....	135	»
	<hr/>	
Recettes totales.....	1.285	»

*Balance*

Dépenses .....	3.074	13
Recettes .....	1.285	»
	<hr/>	
Solde débet.....	1.789	13

Il convient de remarquer que le débet n'est réellement pour l'exercice de 1923 que de : 1.789 13 — 4.289 24 = 499 89, car nous avons payé cette année les contributions de 1922 et de 1923.

Il reste donc encore à faire pour obtenir de notre immeuble du 5 %.

Le loyer du rez-de-chaussée occupé par les retraites ouvrières est ridiculement bon marché à 135 fr. Il vaut au moins 350 fr.

Le loyer du 1<sup>r</sup> étage est réellement plus cher que ce que nous l'indiquons, car notre locataire retient sur le total le prix des services qu'elle rend à l'Académie.

Enfin il y a lieu de remarquer que les contributions 1.364 89 ne sont pas en rapport avec le loyer payé 1.285 + 1.200, valeur attribuée aux locaux occupés par l'Académie.

### COMPTE DES JETONS AU 31 DÉCEMBRE 1923.

#### A. — Jetons argent :

Solde au 1 <sup>r</sup> janvier 1923. . . . .	4
Rentrés par cotisations. . . . .	28
	<hr/>
Ensemble . . . . .	32
Échangés. . . . .	30
	<hr/>
Au 31 décembre 1923, solde. . . . .	2

#### B. — Jetons bronze :

Solde négatif au 1 <sup>r</sup> janvier 1923 (5 bons).	
Rentrés par cotisations. . . . .	187
A déduire remplacement des 5. . . . .	5 bons papier.
	<hr/>
Reste. . . . .	182
Échangés au cours de l'année argent 30 × 7. . . . .	210
	<hr/>
Au total. . . . .	392
Distribués en séances. . . . .	359
	<hr/>
Au 31 décembre 1923, Solde. . . . .	33

C. — Jetons de concours. Pas de distribution.

Jetons en argent.....	18
Jetons en bronze.....	36

18 Séances pour 359 présences, soit 19 en moyenne.

*Portefeuille*

L'Académie possède en portefeuille :

1° — Rente 3 % un titre de....	2.327	»
un titre de....	506	»
Soit au total.....	<u>2.833</u>	»
pour le service des bourses Maumemet et Jules Salles .....	2.833	»
2° — 6 Obligations P.-L.-M., 3 % fusion nouvelle, qui appartiennent à l'Académie et qui ont rapporté en 1923.....	71	82
3°. — Rente Russe 4 % qui appartiennent à l'Académie et qui sont encore aujourd'hui un mauvais placement....		Mémoire
4°. — 30.000 fr. en bons de la Défense Nationale .....	20 000 à 5 %	{
	10.000 à 4 %	
	1.400	»
5°. — 4.000 fr. en bons décennaux P.-L.-M. 6 %.....	240	»
6°. — Enfin le legs Sabatier qui a été reçu définitivement cette année et qui représentera un intérêt annuel de .....	1.471	»
L'Académie a donc en portefeuille à ce jour, soit pour le service de ses prix, soit pour tout autre usage :		
1° — 3 % rente fixe.....	2.833	»
2° — Obligation C. de F. 3 % .....	71	82
3° — Rente russe.....	»	»
4°. — 20 000 B. D. N. 5 %.....	1 000	»
10.000 B. D. N. 4 % .....	400	»
5° — 4.000 B. décennaux P.-L -M .....	240	»
6° — 3 %.....	1.471	»
Ensemble revenus.....	<u><u>6.015</u></u>	<u><u>82</u></u>

SERVICE DES BOURSES ET PRIX

*Fondation Maumenet*

Solde à nouveau.....		5.783 50
Revenu 1923.....		2.533 »
		<hr/>
Ensemble.....		8.316 50

Bourses distribuées :

Carbonnel.....	300 »	
Coste.....	200 »	
Paut.....	400 »	
Mazaric.....	500 »	
Deloche..	500 »	
Chanoine Bertrand..	300 »	
Barral.....	300 »	
	<hr/>	
	2.500 »	2.500 »
		<hr/>
Reste solde.....		5.816 50

*Fondation Prix Jules Salles*

Solde 1922.....		175 »
Revenu 1923.....		300 »
		<hr/>
Ensemble.....		475 »

Prix distribués ;

Nuel.....	200 »	}	400 »
Aillaud.....	200 »		<hr/>
Reste solde.....			75 »
			<hr/>

*Fondation Dono Andriano*

Bourse nouvelle en 1923.

Titulaire : Sauveplane, musicien.....		<u>1.000 »</u>
---------------------------------------	--	----------------

Fondation Sabatier

Pour mémoire, le prix n'ayant pas encore été attribué.

BILAN

Le bilan se décompose ainsi qu'il suit :

Réserves :

Bons de la Défense Nationale à 4 %/o.....	10.000	»
8 Bons décennaux P.-L.-M. à 6 %/o. ....	4.000	»
	<u>14.000</u>	»

A déduire :

1 Solde Fondation Maumenet...	5.816 50	
2 Solde Fondation Jules Salles.	75 »	
Ensemble :	<u>5.891 50</u>	5.891 50
Reste disponible :		<u>8.108 50</u>

A ajouter :

Solde Compte-courant Molines..	3.144 10	
Solde Compte-courant Gaidan...	79 45	
Solde Compte-courant Dép. Journal.....	791 74	
Ensemble :	<u>4.015 29</u>	4.015 29

Au 31 décembre 1923, Disponible : 12.123 79

J'ai l'honneur de déposer sur le Bureau les pièces justificatives et de solliciter l'approbation de ce compte rendu au 31 décembre 1923.

Vu : *Le Président,*  
Roux.

Nimes, le 17 janvier 1924.  
Max RAPHEL.

M. le président, au nom de la Commission des Finances, adresse à M. Raphel des compliments et remerciements bien mérités, auxquels il ajoute les regrets de la Compagnie de le voir résigner ses fonctions.

tuelle m'est encore impossible, et je me trouve dans l'obligation de demander, pour le mois d'octobre prochain ma retraite de l'Enseignement pour prendre un repos qui, je le crains, pourrait bien être définitif.

Dans ces conditions, vous estimerez, et nos Collègues aussi qu'il est juste, nécessaire que je cède la place à quelqu'un plus actif que moi.

Peut-être, malgré la dureté des temps, me sera-t-il possible de conserver la disposition testamentaire en vertu de laquelle j'institue un prix annuel à décerner par l'Académie.

Je vous donne, ainsi qu'à nos Collègues, l'assurance de mes bien sincères et bien vifs regrets et adresse à l'Académie, avec l'expression de mes sentiments émus, celle de mes meilleurs vœux de prospérité.

G. CABANÈS.

Après la visite qui a été faite officiellement à M. Cabanès, l'Académie ne croit pas avoir à insister à nouveau et accepte à regret sa démission. Par un vote unanime, elle le nomme membre honoraire et décide que le registre des présentations sera ouvert à la prochaine séance en vue de pourvoir au remplacement de MM. Fabre et Cabanès, dont les sièges sont déclarés vacants.

M. *Léon Méjan* fait hommage à l'Académie de son recueil de fables patoises.

M. *Bigot* lit en partie son poème languedocien « *Lou Sabarnou* », dont voici le résumé :

*Lou Sabarnou*, le savetier, est une imitation de La Fontaine, mais il n'a rien de commun avec le voisin du financier. C'est le théâtre du Bonhomme qui en a fourni le thème dans les *Rieurs de Beau-Richard*, avec cette différence que ce n'est pas une comédie, mais un conte, un simple récit.

Près du Pont-Sigalon, Joseph le savetier, sous un escalier, tirait le ligneul. Il n'était pas riche, mais travailleur, il ne faisait pas le lundi ; économe et joli garçon, en dépit de sa jambe trop courte, il plut à Jeanne la frisée, blondinette à l'œil vif, qui lui donna sa main avec l'assentiment de sa grand'mère. Mais ce fut le dernier beau jour de la bonne vieille dont les meubles allèrent garnir la chambre de ses petits-enfants, au premier, près du ciel.

De l'autre côté du pont, habitait un vieux garçon, Monsieur Pauc, un gros marchand de blé et neveu de feu Bernard dont il avait eu l'héritage, qui, en dépit de son ventre bedonnant, de sa tête chauve et de sa barbe grisonnante, courait encore après les jolies femmes.

Or, parmi les meubles dont Jeanne avait hérité de sa grand'mère, se trouvait un pétrin. Elle suggère à son mari l'idée de faire leur pain ; ils feront des économies. Le savetier se laisse gagner à ses idées et va chez son voisin chercher de la farine et du gruau. Mais le marchand de grains qui a remarqué Jeanne, saisit l'occasion qui lui est offerte, de l'approcher. Il refuse l'argent de Joseph, lui conseille de faire du neuf et dans cette intention lui fait des offres de services. En attendant, il lui fait signer une traite, grâce à laquelle il pourra faire de Jeanne sa maîtresse.

Il l'espère du moins. Mais nos savetiers redoublent d'activité et d'économie, et Joseph va porter son argent au marchand de blé qui, surpris, invoque un prétexte et sort.

En le voyant rentrer si tôt et pensif, Jeanne craint quelque mécompte, mais Joseph lui raconte le refus de Pauc. Jeanne jure à son mari toute sa fidélité. Ces paroles le rassurent.

Mais on apporte du cuir au savetier qui mène les porteurs boire chez le cabaretier. Le marchand de blé le voit

et en profite pour aller chez son voisin porter sa traite. Jeanne monte chercher l'argent demandé. Pauc gravit l'escalier derrière elle et veut dévoiler ses projets. Mais le marteau retentit et la voix de Joseph résonne. Il monte, Jeanne émue s'aperçoit de son état, elle crie à son mari irrité de ne pas verser du sang qui porterait malheur à leur enfant. Ravi de cette nouvelle, le savetier en oublie le marchand de blé qui gagne l'escalier, laissant la traite à Jeanne. Hors des atteintes de Joseph, M. Pauc se déclare le parrain de l'enfant attendu pour lequel il fera tout le nécessaire. Il regrette son existence passée et tâchera de réparer ses fautes, en faisant pour l'enfant du savetier ce que son oncle fit pour lui.

« Vous ferez ce que vous voudrez, Dieu merci ! répond Joseph, sans festin, tant que nous travaillerons, nous ne serons pas sur la paille. »

M. Lavergne communique la lettre adressée à Colbert par des notables nimois pour fonder une Académie. Cette lettre est extraite des *Lettres, Instructions et Mémoires de Colbert*, publiés par Pierre Clément, de l'Institut. Voici la lettre :

*Extrait des Lettres, Instructions et Mémoires  
de Colbert*

Publiés d'après les Ordres de l'Empereur sur la Proposition de son Excellence M. Magne, Ministre Secrétaire d'Etat des Finances, par Pierre Clément, Membre de l'Institut.

Tome V — Sciences, Lettres, Beaux-Arts, Bâtiments.  
p. 565.

PARIS

*Supplique à Colbert*  
pour fonder une Académie à Nimes

Nimes, 25 Juillet 1682.

Monseigneur, la grandeur de nostre monarque et les soins heureux et infatigables de ses ministres pour la

gloire de son règne, inspirent à tous ses sujets un ardent désir de s'appliquer, chacun selon son talent, à tout ce qui peut contribuer aux commodités et à l'embellissement de l'Etat. La Ville de Nîmes, où l'on voit fleurir le négoce et les manufactures par les grâces du Roy et par vos bontés, Monseigneur, peut encore se rendre florissante dans les sciences. s'il plaist à Sa Majesté d'honorer de ses lettres patentes et du titre d'académie, une société de quelques personnes studieuses qui s'assemblent, toutes les semaines, pour des exercices d'éloquence et d'érudition.

Nous osons vous supplier très-humblement, Monseigneur, d'accorder vostre faveur au dessein de cet établissement, et nous espérons mesme que nostre hardiesse ne vous sera pas désagréable, lorsque nous considérons que vous n'estes pas moins le protecteur des belles-lettres que des beaux-arts.

En effet, Monseigneur, cette parfaite intelligence qui vous a esté donnée du ciel pour le bonheur de ce royaume ne s'arreste pas seulement aux fonctions du ministre et à la dispensation des finances, quoyque pour suffire à ces grands emplois il faille un génie extraordinaire; elle pénètre encore jusqu'aux plus profonds secrets des connoissances humaines et jusqu'aux finesses les plus recherchées des ouvrages de l'esprit. Comme vous faites vos plus particulières délices de la conversation des sçavans, vous les animez par vos instructions et par vos bienfaits à leurs louables travaux. Vous leur donnez chez vous un asyle qui les met au dessus des traits de l'envie et de la mauvaise fortune, et l'on peut dire de vous, Monseigneur, qu'à l'exemple de nostre auguste souverain, vous avez rendu les Muses vos compagnes et vos domestiques. Ces doctes conférences qui se font dans vostre hostel produisent tous les jours de nouvelles découvertes dans les sciences et augmentent, pour ainsy dire, l'estendue de l'empire des lettres, de mesme que nos flottes, par leur courage et par leur adresse, découvrent de nouvelles mers et de nouvelles terres et portent, sous vos

auspices, dans des régions auparavant inconnues, la domination et l'honneur de la monarchie française.

Tous ces avantages que les gens d'étude reçoivent de votre protection et de vos lumières nous persuadent, Monseigneur, que vous ne déraprouvez point notre projet, que vous nous ferez la grâce de l'appuyer de votre autorité, et que vous nous permettrez de faire éclater notre reconnaissance et la passion respectueuse avec laquelle nous sommes, Monseigneur, vos très-humbles et très-obéissans serviteurs : Jacques Seguiet, évêque de Nîmes, de la Baulme, Cassagnet, Guiran, Minard, Teissier, Rouvière, Mathet, Saurin, de Cabrières, Noirmond, Graverol, Rochemore, Aiglun, Charié.

(Arch. de l'Emp. Papiers du contrôle général des finances. — Lettres diverses.)

*Le docteur Delon* a présenté à l'Académie l'important ouvrage de M. Audibert sur les eaux d'alimentation de Sommières.

Ce travail très scientifique est une thèse soutenue pour le doctorat en pharmacie.

Après un court résumé de l'histoire de sa Ville, l'auteur fait un savant exposé de la constitution géologique du sol et du sous-sol dans lequel se trouve la nappe d'eau qui sert à l'alimentation publique.

Il rend compte ensuite des analyses chimiques et bactériologiques de l'eau de tous les puits destinés aux besoins de la population.

Il résulte de ces recherches, faites par M. Audibert avec une rigueur et une méthode impeccables, que les eaux sont suspectes ou manifestement mauvaises.

Inquiétante est la présence dans tous les puits du « coli-bacille » en grandes quantités. Ce microbe vient de l'intestin de l'homme, il indique une « contamination fécale ».

La consommation de ces eaux dangereuses a de graves conséquences ; elle explique la proportion élevée de décès qui dépasse, dans cette localité, la moyenne de la France.

*Le docteur Delou* compare la statistique de la mortalité à Sommières avec celle de Nîmes, et il montre « qu'à Nîmes on meurt beaucoup moins que dans bien d'autres localités voisines » : cela est dû aux désinfections et au service d'hygiène organisé depuis longtemps, et surtout au bienfait incomparable d'une eau pure dont jouissent les Nîmois depuis fort longtemps, grâce à la vigilance de toutes les municipalités qui se sont succédées.

*M. Michel Pons* lit une lettre à un poilu, d'un sentiment patriotique très élevé.

Lecture est enfin donnée d'un sonnet de Madame Martinazzo : « A la Mémoire des héros du « Dixmude ».

---

*Procès-verbal de la séance du 15 février 1924.*

---

Présents : MM. Roux, *président*, Delamare, Lavergne, chanoine Bonnefoi, Coulon, Puech, Bosc, chanoine Durand, Kahn, Coste, de Vallavieille, général d'Entraiques, Giran, Mazel, Terrin, Bauquier, Delon, Greif, Espérandieu, de Loye, Bret, Lacombe. Bigot, membres résidents, E. Reinaud, *secrétaire perpétuel*.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

Le registre de présentation est ouvert, il sera clos à la fin de la séance : deux candidatures y sont inscrites.

Lecture est donnée de la lettre de M. Paul Vézian, qui remercie l'Académie de l'avoir nommé membre correspondant.

M. *Espérandieu* fait une communication sur trois nouveaux cachets d'oculistes. Il rappelle qu'on désigne ainsi des tablettes de pierre, d'un grain très fin, sur les tranches desquelles sont gravées en creux et à rebours diverses indications se rapportant à des collyres de l'antiquité : puis il résume ce que l'on sait des objets de cette sorte et des remèdes qu'ils indiquent. Presque tous les médicaments dont il est question sur ces cachets (on en compte 231) sont connus par les écrits de Galien, Celse et autres médecins anciens. C'étaient des pâtes façonnées en bâtonnets sur lesquels le médecin mettait l'empreinte de son cachet.

Des trois nouvelles pierres dont M. *Espérandieu* donne la description, deux se rapportent à un oculiste appelé *Mercurialis* ; la troisième ne fournit aucun nom de médecin.

Les remèdes mentionnés sur ces pierres figurent déjà sur beaucoup d'autres. Le safran, l'encens et la myrrhe en constituaient des éléments essentiels. Pour son application, l'un des remèdes devait être dissous dans du blanc d'œuf.

M. *Terrin* lit ensuite son étude sur le théâtre : Il y a une crise du théâtre contemporain. Cette crise n'est-elle qu'un aspect de l'évolution que subit en ce moment notre littérature, ou tient-elle exclusivement à des causes dramatiques ? On pourrait le préciser. Les causes proprement dramatiques sont assez graves pour légitimer un examen approfondi. Toute la jeune critique s'émeut du désarroi de nos théâtres. La « *Revue Mondiale* » a fait à ce sujet une enquête auprès de tous ceux qui représentent un art assez personnel pour pouvoir élever la voix. Tous les jeunes auteurs réfléchis condamnent les pratiques d'avant-guerre qui durent encore.

Les maîtres du théâtre, Antoine, Lugné-Poë parmi les aînés, Copeau parmi les cadets, Henri Bidou et d'autres critiques affirment la nécessité de changer de méthode, d'épurer notre organisation théâtrale.

La vie dramatique est gâtée par les petits théâtres, où la mode, le snobisme, les petits intérêts, le luxe, les petites passions, le caprice d'un directeur et, plus souvent, d'une vedette devenue directrice, rétrécissent l'horizon, entretiennent les traditions malsaines, avilissent l'art et compromettent l'avenir. Dans les grands théâtres surchargés de décors, accablés de dépenses et d'impôts, c'est l'amour du gain, ce sont les combinaisons louches, l'accaparement, les trusts ; c'est une industrialisation à outrance : l'art est devenu objet de commerce, les directeurs font eux-mêmes leurs comptes-rendus, ou les font faire, ou n'invitent pas à leurs représentations les critiques indépendants ; il faut qu'on admire et qu'on paie. Dans ce désarroi, le public ne se reconnaît plus. se trompe sur les scènes et sur les œuvres. Les auteurs

médiocres croient à leur valeur, les jeunes doivent fuir les théâtres où l'on ne pense pas comme eux. Repoussés de partout, ils sont réduits à créer leurs propres théâtres. M. Terrin parlera de ces organisations nouvelles dans une prochaine séance.

---

*Procès-verbal de la Séance du 29 février 1924.*

---

Présents : MM. Roux, *président*, Lavergne, chanoine Bonnefoi, Coulon, Puech, Peyron, Margier, Kahn, Coste, de Vallavieille, Giran, Mazel, Terrin, Bauquier, Delon, Greif, Costier, Bret, Lacombe, Bigot, membres résidants, E. Reinaud, *Secrétaire perpétuel*.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. *Terrin* communique la suite de ses recherches sur la crise du théâtre contemporain. Il étudie les théâtres de création récente, le Vieux-Colombier, l'Atelier, la Chimère, le Griffon, la Grimace, les Escholiers, les diverses entreprises dramatiques nées de l'abdication littéraire des théâtres à scandale ou rajeunies par la nécessité de réagir contre la veulerie des spectacles contemporains. Toutes ces tentatives se recommandent plus ou moins ouvertement du Théâtre libre d'Antoine et de l'Œuvre, de Lugné-Poë ; on y reconnaît le même amour de l'art, la même foi dans l'avenir, un désintéressement analogue. Les procédés techniques sont nouveaux. Ces groupements dramatiques sont plus ou moins fortunés. Les moins riches jouent dans des salles louées chaque fois qu'ils peuvent offrir au public la représentation d'une œuvre originale. Les plus aisés ont leur théâtre, leur personnel, même leurs ateliers, comme le Vieux-Colombier, qui dessine, coupe et établit lui-même une partie de ses costumes. L'Atelier s'est spécialisé dans la comédie facétieuse et satirique. Le Vieux-Colombier aborde divers genres, joue des œuvres nouvelles, des traductions des chefs-d'œuvre étrangers, des œuvres classiques. Il en résulte un éclectisme qui reste original parce que ce choix obéit à un goût

déterminé. Le Vieux-Colombier recherche en tout la vérité, la simplicité et la loyauté dramatiques. Il impose à ses acteurs une diction naturelle, par une éducation appropriée. Il réduit le décor à des jeux de lumière qui suffisent à donner l'impression de gaieté, de jeunesse et de relief. Ce théâtre, connu des cénacles, fait la guerre aux vedettes, obtient des acteurs une stricte obéissance à la volonté des auteurs et réalise les plus grands effets par la sympathie avec laquelle il met en valeur une œuvre. Jacques Copeau, le fondateur du Vieux-Colombier, a été très discuté, comme tous les créateurs. Les snobs l'ont d'abord encensé, puis abandonné. Mais le public lettré, l'élite, l'encourage et le soutient. Tous les soirs, la salle est pleine. La plupart de ces jeunes théâtres entrent dans une période prospère : l'avenir s'ouvre devant eux.

M. Bigot rend compte du volume de fables patoises de M. Méjan, lit ensuite des poésies françaises et patoises de sa composition. Enfin, lecture est donnée de poésies de Madame Martinazzo : « Réverie » et « Tristesse ».

Léon Méjan : *Fables patoises* en dialecte de Nîmes. Edition nouvelle. - La première parut en 1903, lors de l'inauguration du Monument Bigot. Dans sa préface à *ceux qui le liront*, M. Méjan dit comment il apprit le patois au moulin de son père. A part *la mouche du fourgon*, qui rappelle la mouche du Coche de La Fontaine, ces pièces sont des récits se passant à Nîmes, mais non précisément des fables, puisqu'elles n'ont pas de morale, contrairement à l'habitude de Bigot, dont M. Méjan prétend continuer la tradition et les préceptes. Mais ces récits, en dépit de quelques longueurs, sont assez plaisants : que ce soit *l'âne de Missoujé, le chien et le gigot, Bouchétou, le garde de l'endroit, le cheval et le porc*, ce sont les derniers échos d'une langue qui s'éteint sous les efforts de la vanité humaine qui se rue au français.

*Procès-verbal de la Séance du 14 mars 1924.*

---

Présents : MM. Roux, *président*, Delamare, Lavergne, chanoine Bonnefoi, Coulon, Puech, Trial, Bosc, Peyron, Kahn, de Vallavieille, général d'Entraigues, Giran, Portal, Mazel, Bauquier, Espérandieu, Costier, chanoine Brunel, Bret, Bigot, membres résidants, Bondurand, membre honoraire, E. Reinaud, *secrétaire perpétuel*.

Excusé : M. Lacombe.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Hommage est fait à l'Académie par M. le Général Comte de Mitry de son ouvrage : « Généalogie de la Maison de Lauzières de Thémines.

Le *secrétaire perpétuel* a reçu la lettre suivante :

« Nîmes, le 7 mars 1924.

« Le Maire de la Ville de Nîmes,  
à Monsieur le Secrétaire perpétuel de l'Académie  
de Nîmes.

« Monsieur le Secrétaire perpétuel,

« J'ai l'honneur et le vif plaisir de vous faire connaître que par délibération du 27 février dernier, dont vous trouverez une expédition sous ce pli, le Conseil Municipal, après examen de votre demande relative au legs Sabatier, a décidé unanimement de faire remise entière à l'Académie de Nîmes, de l'avance que lui avait consentie la Ville, suivant délibération du 27 juin 1883.

« Veuillez agréer, Monsieur le Secrétaire perpétuel, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

« Le Maire de Nîmes : J. PAUT. »

La délibération du Conseil Municipal vise la lettre du secrétaire perpétuel, qui rappelait que l'Académie étant devenue propriétaire du titre de rente 3<sup>o</sup>/<sub>100</sub> de 1471 fr., par suite de la mort de Mademoiselle Fanny Mathieu, usufruitière, avait à rembourser à la Ville l'avance des droits d'enregistrement et qu'elle demandait à verser la somme due, les échéances trimestrielles de son titre, à due concurrence, à moins que la Ville ne voulût réduire dans telle ou telle proportion le remboursement.

Mais le Conseil Municipal, vu les circonstances de la cause, vu surtout la destination du legs Sabatier, tout en faveur des élèves pauvres de la Ville, a voté à l'unanimité la remise pleine et entière de l'avance consentie à l'Académie.

En son nom, M. le Président adresse au Conseil ses remerciements les plus chaleureux de son geste généreux, qui lui permettra de distribuer dès octobre les revenus de la dotation Sabatier.

Après constatation de l'accomplissement des formalités réglementaires et les rapports de M. le chanoine Bonnefoi et de M. Coulon, le scrutin est ouvert pour la nomination de deux nouveaux membres.

M. le chanoine Lepage par 21 voix et 1 bulletin blanc, M. Chobaut par 22 voix, sont élus et proclamés membres résidants.

M. *Peyron*, à raison de ses nouvelles fonctions, ne pouvant séjourner dans la bibliothèque pendant les recherches des érudits, prie l'Académie d'accepter sa démission de bibliothécaire. La Compagnie, malgré les regrets qu'elle exprime à M. *Peyron*, ne peut que se conformer à son désir et décide de mettre à l'ordre du jour d'une prochaine séance la nomination de son successeur.

On passe aux lectures. M. Bret a reçu d'une vieille famille Nimoise des lettres et des documents destinés au

Musée du Vieux Nîmes. Avant de les enfermer aux Archives du Musée, il rend compte à l'Académie des pièces les plus intéressantes et lit quelques extraits de lettres se rapportant à des événements de notre histoire locale.

Il présente d'abord une pièce curieuse, un acte de maîtrise décerné à un garçon chirurgien par le Corps de l'Etat des Maîtres Chirurgiens de Nîmes, le 6 Mars 1705. — Après de nombreuses épreuves, après avoir *pertinemment* répondu aux questions du Jury, le candidat est appelé à présenter à la Compagnie, comme un simple compagnon, son chef-d'œuvre, en l'espèce, une saignée du bras, puis le bandage d'une plaie compliquée. Le Jury satisfait lui fait prêter serment sur les Saints Evangiles et lui donne plein pouvoir d'exercer l'art de barbier et de tenir boutique ouverte de chirurgien. Il nous montre tour à tour ce docteur, professeur d'Histoire Naturelle à l'Ecole Centrale du Gard, membre de l'Institut de Santé et de Salubrité du même département et enfin Docteur de notre Académie.

Par quelques extraits de lettres tirées de son dossier, M. Bret nous fait assister aux joies et aux angoisses d'une famille catholique et royaliste à la Chute de l'Empire, pendant les Cent Jours et aux heures troublées de 1815.

C'est d'abord la joie à la chute du tyran, de ce monstre qui n'était jamais assez rassasié de sang. Enfin on peut arborer le drapeau blanc pour fêter l'entrée à Paris de ce bon roi qu'on attend depuis 24 ans, et qui va ceindre cette couronne qui sera pendant longtemps une couronne d'épines. Mais le retour de l'Île d'Elbe amène un peu de trouble dans la joie de cette famille. Un de ses membres acceptera même une place d'adjoint dans notre Municipalité. Cet acte de faiblesse lui vaudra d'amers reproches de sa famille à la chute définitive de l'Empereur. Il écrira une longue lettre d'excuses, assurant ses parents de son loyalisme à la royauté et du peu d'importance qu'avait la fonction qu'il avait acceptée. Mais voici

les heures troublées qui commencent. Tout le monde vit dans des transes perpétuelles. On tue, on assassine, on pille, la vie n'est plus tenable pour l'épouse de notre docteur. On n'entrevoit même pas le jour où l'on n'aura plus à trembler pour la vie des siens.

Les Autrichiens sont arrivés. On a arrêté *Trestailons*, sur le Cours-Neuf, et on va le conduire à Montpellier sous bonne escorte. Il sera, dit-on, jugé à Lyon.

Et maintenant, dit M. Bret, passons dans un milieu plus calme et plus serein et suivons notre docteur à l'Académie de Nîmes. Un des membres de sa famille ayant été de la Compagnie, dès sa fondation, nous pouvons suivre toutes ses diverses pérégrinations. Fondée en 1682, — ses statuts sont modifiés en 1782. A la mort de Séguier, elle s'installera dans son immeuble jusqu'à la Révolution. En 1801, nous la retrouvons sous le nom de Lycée du département du Gard, puis enfin 2 ans après, sous sa nouvelle appellation : Académie du Gard.

Quelques anecdotes sur des Académiciens, puisées dans son dossier, terminent la communication de M. Bret.

C'est un peu de la vie de nos ancêtres, un peu de l'âme de nos vieilles grand-mères, quelques petites pages de notre histoire locale, que doivent conserver avec un soin jaloux tous ceux qui ont le culte du passé.

M. *Bondurand* entretient l'Académie des derniers avatars de la Porte d'Arles, dite d'Auguste, à Nîmes, à partir de la Monarchie de Juillet, d'après les archives municipales.

Il montre la sollicitude de MM. de Jessaint, préfet ; Girard, maire ; Chanal, préfet ; Questel, architecte ; Durand, architecte ; Henry Révoil, architecte ; les heureuses suggestions de la Direction des Monuments historiques ; les tâtonnements, difficiles à éviter, qui aboutirent à la bonne présentation actuelle du Monument. La note gaie est donnée par la correspondance entre le Commandant de l'ancienne gendarmerie et M. Girard.

*Procès-verbal de la Séance du 28 mars 1924.*

---

Présents : MM. Roux, *président*, Delamare, chanoine Bonnefoi, Coulon, Trial, chanoine Durand, Kahn, Coste, de Vallavieille, général d'Entraigues, chanoine Brunel, de Loye, Lacombe, Bigot, chanoine Lepage, Chobaut, membres résidants, E. Reinaud, *secrétaire perpétuel*.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. le président Roux, installant M. le chanoine Lepage et M. l'archiviste Chobaut, dit combien l'Académie est fière de ses nouveaux confrères, dont il rappelle les titres, après les rapports si favorables de leurs cautions ; les promesses faites seront tenues ; ils remplacent M. le chanoine Bascoul, dont les travaux furent si appréciés, et M. Cabanès, type du savant vrai et modeste ; les uns et les autres occuperont une place marquée dans la Compagnie.

M. le *chanoine Lepage* remercie l'Académie de son aimable accueil et le président de ses paroles cordiales qui, le mirage passé, lui resteront en encouragement : enfant, il était intrigué par les affiches de la Compagnie apposées sur quelques murs, qui répandaient sur lui une crainte révérentielle ; homme, il est heureux d'entrer dans une maison où se nouent les traditions académiques, sous la devise : « ne quid nimis ».

M. *Chobaut*, simple nimois d'adoption, se demande si l'Académie, qui a, pendant un demi-siècle, connu l'activité et la science de M. Bondurand, n'en a pas conclu qu'il suffisait d'être archiviste pour être un bon académicien ? De toute façon, il se trouve à la source de l'his-

toire et il est reconnaissant à la Compagnie de lui permettre d'explorer un champ d'action vaste et intéressant.

M. *Bigot* est élu à l'unanimité bibliothécaire-archiviste en remplacement de M. *Peyron*.

Sous le titre : Quelques travers de notre temps, Monsieur *Trial*, dans un langage où la critique est tempérée de bonne humeur, se plaint de la mode qui consiste à dénommer une société par les premières lettres de son titre, devenu compliqué et souvent inintelligible : il proteste contre l'invasion des mots espagnols ou anglais (il y a un dancing de l'Académie rue Séguier) ; il déplore l'abus des expressions bizarres : partir à Paris ou en province, s'amener, s'appuyer une dépense, etc. ; plus encore il tonne contre les jeux et spectacles de petite guerre, courses de chevaux, de taureaux, combats de coqs, lutttes de boxeurs.

M. *Lacombe* rend compte de la brochure de M. le chanoine *Albert Durand* sur le camp de César à Laudun, qui remonterait à l'époque néolithique : il esquisse son histoire jusqu'au Bas Empire et émet le vœu qu'on entreprenne dans les ruines de l'oppidum des fouilles méthodiques.

M. *Lacombe* parle ensuite des « chants de la Garrigue » de M. *Pomeyrac*, élégante plaquette de *Jo Fabre*, avec des dessins de M. *Eloy Vincent*. Les vers harmonieux et colorés célèbrent le charme des collines nimoises, des fêtes populaires (un lundi de Pâques), puis dégagent la poésie des vieux monuments de Nîmes.

M. *le général d'Entraigues* présente l'ouvrage du général comte de *Mitry* : Généalogie d'une famille languedocienne : de Lauzières de Thémînes.

Enfin M. *Reinaud* lit les sonnets de Provence de M. *Février* : Arles, les Baux, les Saintes-Maries, les îles de Lérins, Nîmes.

*Procès-verbal de la Séance du 11 avril 1924.*

---

Présents : MM. Roux, *président*, Delamare, Puech, chanoine Durand, Giran, Delon, Greif, Bigot, membres résidants, Emile Reinaud, *secrétaire perpétuel*.

Le procès verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. le *Président* adresse un souvenir ému à la mémoire de M. le pasteur Fabre, membre honoraire de l'Académie et membre résidant pendant 39 ans ; à ses obsèques M. Emile Reinaud a retracé la vie académique de celui qui fut longtemps notre doyen.

D'autre part, M. le *Président* se félicite d'un vote récent et adresse les compliments de la Compagnie à M. Camille Jullian, membre honoraire, qui vient d'être élu à l'unanimité à l'Académie française.

M. le chanoine Albert Durand communique son travail sur « un Curé du Gard correspondant de l'évêque Grégoire » .....

« Ce curé, l'abbé Pierre Fabrègue, après avoir prêté le serment constitutionnel, alors qu'il desservait la paroisse de Saint-Paulet-de-Caisson, devint vicaire épiscopal de Dumouchel et se fit, dans une brochure, l'apologiste de la Constitution civile du clergé. Comme presque tous les prêtres assermentés, il abdiqua ses fonctions pendant la Terreur.

« Lorsque, en 1795, le conventionnel Grégoire, évêque intrus de Loir-et-Cher, essaya de galvaniser le clergé constitutionnel, Fabrègue entra en relation avec lui. Sa corres-

pondance inédite renferme d'intéressants détails sur la débacle des jureurs, sur l'application des dernières lois de la Convention, sur les efforts qu'il tenta pour réorganiser le culte constitutionnel dans le Gard, sur la formation d'un presbytère, assemblée de curés qui exerçaient l'autorité spirituelle sur leurs confrères et sur l'adhésion des constitutionnels aux Encycliques des « Evêques réunis ». Fabrègue partit ensuite pour Paris où il entra dans le clergé réfractaire et devint curé de Saint-Merry, une des paroisses importantes de la capitale. Quant à ses confrères du Gard, ils élurent évêque M. Chalbos, curé de Ribaute, lequel refusa et fut nommé, après le Concordat, curé de Saint-Agricol, à Avignon, par Mgr Périer.

M. Bigot lit ensuite deux poésies françaises : « La Pêche » et « Epicharis » et une fable patoise : « Lou Cas-saïré espaouruga ».

Enfin M. le secrétaire perpétuel rapporte que la Commission des Publications, après une longue séance, a composé comme suit le volume des Mémoires pour 1922-1923 :

1° Lectures de la Séance publique : MM. le docteur Reynaud, Margier, Bosc, chanoine Bonnefoi, Février, Granier, Bigot ;

2° Archéologie et histoire : MM. Espérandieu, Bondurand, chanoine Bascoul, chanoine Durand, Marcel Fabre, Peyron, Bosc ;

3° Philosophie : M. Greif.

4° Sciences Naturelles : MM. Delon, Vézian ;

5° Poésies : M. E. Reinaud, Madame Martinazzo et M. Bigot.

---

*Procès-verbal de la Séance du 2 mai 1924*

---

Présents : MM. Roux, *président*, Delamare, chanoine Bonnefoi, Coulon, Puech, chanoine Albert Durand, Margier, Kahn, général d'Entraigues, Delon, Greif, Costier, Bret, Lacombe, Bigot, membres résidants, chanoine François Durand, membre honoraire, E. Reinaud, *secrétaire perpétuel*.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

Excusés : MM. Giran et Raphel.

M. le chanoine Bonnefoi demande l'ouverture du registre de présentation ; il y est inscrit un nom, bien connu dans le département, au titre de correspondant.

M. le chanoine François Durand lit une étude sur les réparations aux Arènes. Dès la fin de leur construction, des tassements se produisirent, des grands linteaux se fendirent, au premier étage. On les étaya avec des blocs de carrière, restés en place, au Sud ; ils sont au nombre de neuf. Le moyen-âge ne fit qu'habiter le monument sans rien réparer. Au XIX<sup>e</sup> siècle, des ingénieurs, savants techniciens mais ignorants d'archéologie, mirent vingt et un voussoirs, à la place des treize rituels, à la grande porte du toril. Au premier étage, onze claveaux remplacèrent l'unique linteau. Enfin, Révoil reprit heureusement les pures traditions romaines. De nos jours, l'architecte a inauguré le ciment armé, dans la difficulté des linteaux, au premier étage, mais un placage en Roquemaiïère le recouvre. L'auteur termine par un blâme, approuvé de toute l'assemblée, au sujet des réparations en moëllons sur les piliers de la place des Arènes.

M. *Delon* présente à l'Académie un exposé de la Psycho-Analyse. On désigne sous ce nom un ensemble très complexe d'idées neuves, qui ont été exposées par un médecin de Vienne (Autriche), le docteur *Frend*.

Ces idées, peu répandues en France, jouissent en Suisse, en Angleterre et en Amérique, d'une très grande notoriété. L'œuvre de *Frend* est considérée par le professeur *Claparède*, de l'Université de Genève, comme « l'un des événements les plus importants qu'ait jamais eu à enregistrer l'histoire de la Science de l'esprit ».

On définit ainsi la Psycho-Analyse : C'est une méthode de traitement moral des névroses, résultant d'un vaste système d'explication de l'activité mentale normale et pathologique. Trois traits fondamentaux caractérisent ce système : 1. La prépondérance attribuée aux tendances affectives ; 2. le caractère « inconscient » des phénomènes les plus importants de la vie morale ; 3. l'importance attribuée par *Frend* à « l'instinct sexuel », qui est le moteur essentiel de notre affectivité

L'inconscient, c'est le passé total de l'être et de l'espèce, incorporé dans l'état présent de l'individu.

Dans cet inconscient s'agite l'instinct sexuel, longtemps déchainé pendant les phases barbares de l'Humanité, mais aujourd'hui dompté et soumis à notre culture morale.

Ce refoulement de la barbarie ancestrale est l'œuvre essentielle de l'éducation morale.

Mais chez certains individus, le refoulement est incomplètement fait. L'instinct sexuel se manifeste alors sous une forme imprévue, par l'explosion de symptômes névropathiques variés.

C'est la théorie des névroses. Il semble qu'un certain nombre de ces maladies relèvent du mécanisme découvert par le médecin de Vienne, puisque de nombreuses

guérisons sont annoncées. Ces succès ont encouragé les psycho-analystes, qui ont fait des incursions heureuses dans le domaine de la philosophie, de l'ethnographie, de l'art, créant une nouvelle critique littéraire, qui a produit des œuvres très originales, mais qui nous paraissent paradoxales.

Une intéressante discussion, à laquelle prennent part la plupart des membres de l'Académie, suit la communication très documentée de M. le docteur Delon.

---

« Paris, 3 mai 1924.

« Mon cher Secrétaire Perpétuel,

« J'ai été vivement touché de l'affectueuse pensée qui a rapproché de moi mes confrères de l'Académie de Nîmes, fils et petit-fils des compatriotes que mon père et mon aieul ont connus et aimés. Rien ne pouvait m'être plus doux que le rappel de liens ancestraux, toujours chers à ceux qui sentent le souvenir des racines de leur vie. Veuillez les remercier en mon nom, et croire, mon cher Secrétaire Perpétuel, à mes respectueux et affectueux sentiments,

« Camille JULLIAN. »

M. Roux, *président*, est délégué à la Commission du Legs Boucher de Perthes. Une demande de M. Paut, candidat au Legs Maumenet, est renvoyée en novembre.

M. Laurent Amat fait hommage à l'Académie de sa pièce : « L'art. 47 du Code Provençal. »

M. le chanoine *Franç is Durand* communique son travail sur le temple de Diane et ses dépendances. Les barbares firent moins de mal au monument que les Barberini de la Renaissance. Six siècles de possession, par les Religieuses de Saint-Sauveur (990-1562), préservèrent le temple, mais en 1577, l'approche du maréchal de Bellegarde, venant de Montfrin, amena les habitants à démolir la moitié du bâtiment, de peur de le voir devenir une forteresse. En 1622, les ruines servirent aux bastions de la ville. En 1750, tout fut sauvegardé par les aménagements de Maréchal.

Ce prétendu temple n'a jamais été, à l'époque romaine, que le somptueux vestibule d'une maison de haut luxe, comme Monte-Carlo. La porte, les fenêtres n'ont pas de feuillure, donc pas de fermeture. Les deux couloirs du fond répondent chacun à la moitié de la porte, dont ils sont la continuation, par leurs escaliers et leur porte de

sortie sur la terrasse. Enfin, une grille d'écoulement des eaux pluviales prouve que la pluie pénétrait à l'intérieur et en était systématiquement écoulee. Or un temple romain était clos.

Les dépendances constituent trois parties distinctes : 1. salle du rez-de-chaussée à gauche du temple ; 2. vaste salle de jeu, de récréations diverses, derrière le monument, contigu à la terrasse, pour la commodité des clients, surtout en été ; 3. petits salons desservis par la cuisine, située entre la grande salle et les dits salons. Des mètres cubes d'huîtres en place, des poteries arétines en débris, d'un art consommé, que l'Arétin n'aurait pas désavouées, confirment l'existence de cette troisième division.

Les conclusions de l'auteur sont rigoureusement déduites des fouilles de 1742, 1863 et 1888, mais surtout de l'étude sur place comme membre, pendant quarante ans, de la Commission municipale d'archéologie.

M. *Lavergne* étudie et critique les divers carburants qui sont ou insuffisants ou trop chers (l'essence coûte 2 milliards). Il préconise le charbon de bois comme carburant national, qui pourra être produit en abondance en France le jour où les procédés de fabrication seront améliorés et, à la condition, ajoute M. Coste, que la main-d'œuvre ne manque pas.

---

*Procès-verbal de la séance du 30 mai 1924.*

---

Présents : MM. Roux, *président*, Delamare, Lavergne, chanoine Bonnefoi, Coulon, Puech, Trial, chanoine Durand, Margier, Kahn, M. Reynaud, de Vallavieille, Giran, Bauquier Greif, Espérandieu, Bret, Lacombe, Bigot, membres résidants, Pons Michel, membre non résidant, E. Reinaud, *Secrétaire perpétuel*.

M. *Reinaud* rend compte de la décision de la Commission du concours annuel sur le sujet : Le Midi dans l'œuvre d'Alphonse Daudet. Aucun prix n'est décerné, mais la Commission propose à l'Académie qui approuve, d'attribuer une première mention avec une prime de 150 francs au Mémoire qui porte pour devise : *Castigat ridendo mores*, et dont l'auteur est M. Antony Berthier de Beaucoup.

Pour le nouveau Concours, qui sera clos le 31 décembre 1924, l'Académie propose le sujet suivant : « Histoire d'une Industrie de Nîmes ou du Gard » avec prix de 400 francs.

A l'unanimité, le prix Jules Salles est attribué à Monsieur Thoulouze, professeur à Nîmes, pour son ouvrage sur Gaston Boissier.

Les parrains de la candidature de M. Géraud d'Uzès, duc de Crussol, vantent l'ami et le protecteur des belles lettres, le possesseur de riches archives, où les savants pourront avoir beaucoup à puiser, et sur le rapport de la Commission des Présidents, M. le duc de Crussol est nommé à l'unanimité membre correspondant.

L'Académie entend ensuite la lecture du récit du voyage et des Conférences en Belgique et en Hollande

des représentants de l'École Antique, MM. Bret et Espérandieu.

M. *Maurice Reynaud* donne connaissance de son rapport sur les travaux de l'année 1923 ; M. Reinaud lit des strophes sur « Les pierres glorieuses » de M. Emile Gravier et M. Bigot, un conte patois.

La séance publique aura lieu le 12 juin.

---

*Séance publique du Jeudi 12 Juin 1924*  
*à 8 h. 3/4 du soir*  
*dans la Galerie Jules Salles*

---

- 1° M. Fernand Roux, *président* : Allocution ;
  - 2° M. Maurice Reynaud : Travaux de l'Académie en 1923 ;
  - 3° M. Edouard Bret : Voyage en Belgique et en Hollande ;
  - 4° M. Emile Reinaud : Prix Jules Salles et Concours ;
  - 5° M. Raymond Février : Sonnets provençaux ;
  - 6° M. Emile Granier : Les Pierres glorieuses ;
  - 7° M. Paul-Henri Bigot : Conte patois.
-

*Procès-verbal de la Séance du 20 juin 1924.*

---

Présents : MM. Roux, *président*, Delamare, Lavergne, chanoine Bonnefoi, Coulon, chanoine Albert Durand, Margier, Kahn, M. Reynaud, Giran, Mazel, Greif, Bret, Lacombe, Bigot, membres résidants, chanoine François Durand, membre honoraire, E. Reinaud, *secrétaire perpétuel*.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. Margier offre en hommage à l'Académie, qui l'en remercie, au nom de M. Raizon, avocat, les deux volumes de l'Histoire de Beaucaire par Eyssette.

M. E. Reinaud lit la lettre suivante qu'il a reçue de M. Eloy Vincent :

« Nîmes, 6 juin 1924.

« Monsieur le Secrétaire perpétuel  
et cher Ami,

« Vous m'avez exprimé le désir d'acquérir pour l'Académie le croquis d'une de nos séances publiques, exposé récemment à la Galerie Jules Salles. Laissez-moi le plaisir de vous l'offrir, afin que vous puissiez vous-même en faire don à notre Compagnie. C'est peu de chose, à peine un petit document.

« Acceptez-le néanmoins comme un hommage  
de votre cordialement dévoué,

« D. ELOY-VINCENT. »

Conformément au désir de l'auteur, le croquis est

remis à l'Académie, qui lui donnera la place convenable dans la salle des séances et transmet ses remerciements au donateur.

Faisant droit d'autre part à une autre lettre de Monsieur Eloy-Vincent, en sa qualité de président de Nemausa, l'Académie dote la fête annuelle de cette Société d'un prix de 25 francs pour l'un de ses Concours poétiques.

M. *Delamare* demande s'il ne conviendrait pas à la Compagnie de faire, au cours de sa séance de juillet, une manifestation en l'honneur d'un cinquantenaire académique : il y aura en effet 50 ans, le 4 juillet prochain, que M. Edmond Hugues figure sur nos contrôles. M. Reinaud, ayant fait remarquer que la nomination de M. Bondurand, actuellement membre honoraire, est encore plus ancienne, l'Académie décide en principe de célébrer ce double cinquantenaire : les détails seront réglés à la prochaine séance.

On passe aux lectures.

M. *Kahn* appelle l'attention de l'Académie sur un ouvrage fort curieux et très rare, dont la présence à la Bibliothèque municipale de notre ville lui a été signalée par le docteur A. Lyon.

Ce livre a été imprimé à Nîmes, en 1584, par Sébastien Jaqui, sous ce titre : *Le premier anti-jésuite de Jan de Serres ou la response de l'Académie de Nîmes aux assertions des Jésuites de l'Université de Tournon.*

Théologien, philosophe et historien, Jean de Serres fut appelé, en 1578, de Lausanne à Nîmes, par les consuls de notre ville pour y remplir la charge de recteur du Collège des Arts et y enseigner le grec et la philosophie. En 1582, J. de Serres dressa de nombreux statuts en vue du rétablissement de l'ordre et de la discipline, qui laissaient alors fort désirer dans ce Collège, auquel il donna le titre d'*Académie de Nîmes.*

On ne saurait assurément pas prétendre que cette Académie fut la mère de la nôtre, dont l'origine remonte à 1682, mais il n'est pas impossible que les fondateurs de notre Compagnie, en souvenir des services rendus par J. de Serres, lui aient emprunté le titre que lui-même avait donné à l'ancien Collège des Arts.

En qualité de pasteur et de recteur de l'Académie, J. de Serres fut chargé de répondre aux attaques dirigées par les Jésuites de Tournon contre l'Académie et l'Eglise réformée.

J. de Serres est l'auteur de nombreux ouvrages de Théologie et d'Histoire.

M. le chanoine *Fr. Durand* communique son travail sur « la Source de la Fontaine, son dieu et ses embellissements antiques ». Le creux est parfaitement connu, comme le prouve, dès 1750, l'histoire du berger jetant des bâtons marqués au couteau dans les eaux de Vaqueyrolles et les retrouvant à la Source. L'ingénieur Torcapel, avec cartes géologiques, a clos la question : le bassin d'alimentation suit le chemin de Sauve sur huit kilomètres, avec deux de largeur.

Le nom de Nemausus est romain, il dérive d'un nom gaulois, de Nemou, Namasat, etc., dieu très aimé : les *ex-voto*, les autels, les monnaies au pied de sanglier, etc. enfin son temple sans toiture, près du creux, avec colonnes et autel de belle proportion, le prouvent. Ses prêtres, affiliés au collège des augustaux, le firent reconnaître par l'Etat.

La Source n'a jamais suffi aux Romains, l'eau du Pont-du-Gard la suppléant, surtout pour les bains. Le canal, de la Source au square Antonin, existe intact, en belles pierres de taille, sous les maisons, avec 3 m. 80 de hauteur. Ainsi les eaux ne passaient pas autour du nymphée, sauf aux grandes crues. Alors les rigoles du pourtour servaient au nettoyage rapide de cette promenade.

Le nymphée portait quatre colonnes à ses angles, surmontées d'une victoire dorée, avec, en son milieu, Auguste à cheval, comme Louis XIV à Montpellier.

En avant du bassin carré aux quatre vases et aux vingt-quatre arcades, un portique s'élevait, reconstitué à la Maison Carrée dans son fronton, c'était l'entrée des bains, construits vers le boulevard. De ce portique partait le portique général, aux 62 colonnes et 50 statues, vers le Temple de Diane, puis il continuait son développement derrière la source, pour revenir par Bigot et Reboul au portique.

L'inscription de ce dernier unit dans la même gloire Nemausus, Diane, Auguste et la République des Nimois, en certifiant les embellissements décrits.

De toutes ces ruines, les bains sont absents, ils dorment inconnus à deux mètres sous terre au boulevard de la République. Quand les réveillera-t-on ? Le dix-huitième siècle a découvert les alentours de la source. « Le vingtième se doit de mettre à jour les bains romains encore inconnus ».

Enfin lecture est donnée de poèmes cévenols de Monsieur Jeanjean.

---

*Procès-verbal de la Séance du 28 juin 1924.*

---

Présents : MM. Roux, *président*, Delamare, Lavergne, Coulon, Margier, Kahn, Mazel, Greif, Bret, Bigot, membres résidants, chanoine François Durand, membre honoraire, E. Reinaud, *secrétaire perpétuel*.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. *Eloy Vincent* renouvelle sa demande de subvention au profit du Concours annuel de Nemausa ; la subvention est accordée.

L'Académie décide que la célébration du double cinquantième académique de MM. Bondurand et Edmond Hugues aura lieu à la séance du 11 juillet ; ces Messieurs seront avertis du projet de la Compagnie, au nom de qui M. le Président prendra la parole, M. le Secrétaire perpétuel devant énumérer la série de leurs travaux et reproduire leur curriculum vitæ. Par les soins de M. le Trésorier, un jeton d'argent sera remis à MM. Bondurand et Edmond Hugues avec leur nom et les dates du cinquantième.

On passe aux lectures.

M. le chanoine *François Durand* entretient l'Académie de l'architecture, la courbe en amont et les nombres sacrés au Pont-du-Gard, une des plus belles œuvres architecturales de l'antiquité, par sa hardiesse, ses proportions, ses blocs énormes et son harmonie. Les forces verticales et les forces horizontales ont été si bien combinées, que la vallée semble porter allégrement ce géant, et la construction paraît s'appuyer autant sur les pentes voisines

que sur les rocs de sa base. Quatre sortes d'arcs soutiennent le canal romain à près de cinquante mètres au-dessus de l'eau : l'arc majeur (24 m. 30), les six grands arcs (19 m. 20), quatre arcs moyens de 15 m. 55, trente-six petits arcs de 4 m. 80. Ceux du rez-de-chaussée correspondent à ceux du premier étage.

La ligne de traversée du Pont n'est pas droite. Elle s'avance de plus d'un mètre en amont, résultat de l'échancrure faite à chaque pilier du premier étage pour laisser passer les mulets de charge. Des gravures de 1559 et les auteurs antérieurs à cette date prouvent qu'elle fut l'œuvre de l'ignorance et non des guerres de religion. Depuis les réparations de 1700, rien n'a bougé.

Comme aux Arènes, au Temple de Diane et à la Maison-Carrée, le nombre sacré triomphe au Pont-du-Gard. L'arc majeur compte 81 assises ( $9 \times 9 = 81$ ) ; neuf, nombre carré de 3, neuf fois répété, assure une sérieuse protection pour les croyants de la foi pythagorique. Son diamètre mesure 81 pieds 13 pouces. Les autres arcs sont aussi bien calculés. Les pieds-droits au premier ont seize assises, l'arc majeur à part. Une exception a eu lieu par la faute d'accidents : pierres cassées, ébréchées, utilisées. Inutile de parler du nombre treize, il est trop connu.

Le pont moderne nuit au paysage et à l'esthétique. Il ne sert de rien au monument antique. Une médaille de 1747, en l'honneur du Pont-du-Gard et en raison du pont nouveau, disait : « Nunc utilius — Maintenant plus utile ». L'opinion répondit : « Moins beau et ni plus ni moins utile ». On pouvait faire cette construction moderne cent ou deux cents mètres plus bas, le pittoresque et les visiteurs, tout y aurait gagné.

M. Bigot expose que, dans le XLVI<sup>e</sup> volume des Mémoires de la Société d'Emulation de Montbéliard (1922-23), est une conférence de Mlle Fontaine, directrice du Collège de jeunes filles de cette ville, sur un miniaturiste français inconnu en France, Francis Lainé (1721-1810), peintre à la manière allégorique.

Il appartenait à une vieille famille protestante de l'Anjou, qui s'était fixée à Berlin, où il naquit lui-même en 1721. Il voyagea beaucoup ; fut ingénieur à la Compagnie des Indes, où il connut Tippoo-Sahib et Haïder-Ali, dont il fit les portraits ; retourna en Europe vers 1760, est à Berlin en 1763, à Londres et à Paris de 1777 à 1810. Il meurt à Passy à 89 ans.

Son œuvre est considérable : il fit de nombreuses miniatures, mais la pruderie de sa belle-fille en détruisit plus de six cents comme peu convenables, pour avoir sacrifié au goût de son époque. Il cultive, outre la miniature, tous les genres en vogue : gouache, fixés, peinture, etc. L'exposition de son œuvre, à Montbéliard, a été, pour le public français, une véritable révélation.

---

*Procès-verbal de la Séance du 11 juillet 1924.*

---

Présents : MM. Roux, *président*, Delamare, chanoine Bonnefoi, Coulon, chanoine Albert Durand, Peyron, Margier, Kahn, M. Reynaud, de Vallavieille, Eloy Vincent, Giran, Greif, Espérandieu, de Loye, Bret, Bigot, membres résidants, Bondurand, membre honoraire, Hugues, membre non résidant, Emile Reinaud, *secrétaire perpétuel*.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. le Commandant Gimon fait hommage à l'Académie de son livre : « Influences Orientales à Nîmes. »

La proposition faite par M. Bigot, de nommer M. Doumergue membre honoraire de l'Académie, est votée par la Compagnie, heureuse de manifester ainsi sa joie d'avoir vu élever à la Présidence de la République un enfant du Gard, un ancien membre du barreau de Nîmes.

Notre confrère, M. Jean Bosc, député du Gard, sera chargé de porter à la connaissance de M. Doumergue le vote de l'Académie et de solliciter son acceptation.

M. le président Roux fait l'éloge de MM. Bondurand et Edmond Hugues, qui, depuis 50 ans, font partie de l'Académie, laquelle n'est peut-être pas étrangère à cette longévité, car elle possède l'art de la vie et de la mesure. Il leur offre un de ses jetons d'argent, sur lequel est gravé, avec leur nom, la date du cinquantenaire.

M. le *secrétaire perpétuel* rappelle en détail le *curriculum vitæ* de MM. Bondurand et Hugues et la longue énumération de leurs œuvres, études diverses et communications.

*Monsieur Edmond Hugues*

- Elève à Paris du Lycée Charlemagne.
- Nomination au Concours Général.
- Rédacteur au *Journal des Débats*, au *Temps* et à la *Revue Bleue*.
- Sous-Chef de Cabinet du Ministre de l'Intérieur, M. Ricard.
- Sous-Préfet.
- Préfet honoraire.

..

Histoire de la Restauration du protestantisme en France, 2 vol., grand prix Théroüanne, de l'Académie française. (Rapport de M. Viguié à l'Académie de Nîmes).

4 juillet 1874. — Membre de l'Académie du Gard, non résidant — de l'Académie de la Rochelle — de la Société des Belles-Lettres de Genève, etc.

- Essais d'Histoire et de Littérature, 1 vol.
- Les Synodes du Désert (Mission du Ministère de l'Instruction (3 vol.))
- L'Album du Désert, Les Mémoires d'Antoine Court.
- A sa retraite, Créateur du Musée du Désert.

Lu à l'Académie de Nîmes en 1877: Travail sur la Correspondance de la Comtesse de Sabran et du chevalier de Boufflers.

---

*Monsieur Bondurand*

- 1872 — 20 avril. Membre correspondant.
- 1874 — 28 février. Membre non résidant.
- 1881 — 31 déc. Membre résidant.

- 1875 Origines de la langue française par Aubertin.
- 1876 Etude sur Bastiat.

- 1878 Congrès Archéologique d'Arles.  
1882 Summa de Casibus et formules pharmaceutiques.  
1883 Principes d'Economie politique de M. Gide.  
» Inscriptions du Moyen âge.  
1884 Inscriptions de Beaucaire.  
» » de Sagriès.  
» Etude du chant Lémural.  
» Reconnaissances féodales au profit de l'abbesse de la Font de Nimes.  
» Inscriptions du Sevir Osirinus.  
» Le Mouvement électoral du Gard en 1792.  
» Dictionnaire languedocien-français de MM. d'Hombrès et Charvet.  
1885 Nouveau procédé d'estampage.  
» Les Coutumes de Lunel.  
» Les Boulangers d'Avignon.  
» Chartes Commerciales de Manduel.  
» Chartes Commerciales d'Aramon.  
» Manuel de Dhuoda.  
1886 Fragments antiques à Campagnac.  
1887 Pierre tombale d'Orsan.  
» Anse étrusque.  
» Histoire de la Révolution de Rouvière, 1<sup>er</sup> 2<sup>e</sup> v. 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup>  
» Les phénomènes affectifs de Paulhan.  
1888 Inscription du Moyen Age.  
» Charte d'accusation en languedocien.  
» Hommage en langue d'oc à l'Evêque de Mende.  
1889 L'activité mentale, de Paulhan.  
» Coutumes de Bagnols.  
1890 Inscription du Moyen Age.  
» 2 Inscriptions sur le même marbre.  
» Coutumes de Tarascon, 14<sup>e</sup> siècle.  
1891 Les péages de Tarascon.  
1892 Le Journal de Rouzier, 1638.  
» Introduction à un inventaire d'archives.  
» Inscription à Carsan.  
1893 Lettre de Madier de Monjau.  
» Le Tribunal révolutionnaire de la Lozère.  
» Lettre du Médecin Paulet contre l'inoculation  
» Les Caractères de Paulhan.

- 1894 Inscriptions du 13<sup>e</sup> siècle et du 15<sup>e</sup> siècle.  
» L'Assemblée du Moulin de l'Agau.  
» La Confrérie des Pèlerins de Saint-Jacques.
- 1895 Inscriptions romaines de Lunel-Viel.  
» Inscription Mérovingienne.  
» Revenus du Roi d'Espagne 1573.  
» La baronnie de Vibrac.  
» L'île de Cette.  
» Bains de Saint-Laurent.
- 1896 La Taula del possessori.  
» Cohon pendant la Fronde.
- 1897 L'arc de Triomphe d'Orange.  
» L'Inscription du Temple de Vienne.
- 1898 Les criées d'Aramon.
- 1899 Incunable imprimé à Uzès.  
» Buste de Léon Alègre.  
» Appel des Consuls de Saint-Quentin 1377.  
» La peste à Lassale.
- 1900 Les criées de Saint-Privat.
- 1901 L'Abbaye de Saint-Clément de Casaurie (Italie),  
» La leude et les péages de Saint-Gilles 12<sup>e</sup> siècle.
- 1902 Une histoire allemande de la littérature française.  
» Autour de l'Aigoual.
- 1903 Miracle à Saint-Gilles 1515.
- 1905 Jupiter Héliopolitain.  
» Foire champêtre du xv<sup>e</sup> siècle.
- 1906 Diplômes Carolingiens et Capétiens, de Charles le  
Chauve à Philippe Auguste.
- 1907 La Fortune de M. de Trouillas 1486.  
» Introduction aux Cahiers de la Sénéchaussée de  
Nîmes en 1789.  
» Examen médical d'un homme suspect de lèpre 1440  
» Ballade hippique du 15<sup>e</sup> siècle.
- 1908 L'Eglise fortifiée de Langlade au 15<sup>e</sup> siècle.
- 1909 A quoi servait l'Eglise de Caveirac en 1480 ?  
» Bail en langue d'oc pour l'Eglise de Calvisson.
- 1910 L'administration de Beaucaire au temps de Saint  
Louis.

- 1913 Les Coutumes de Saint-Gilles.  
» Les Portraits des Evêques Séguier, la Parisière et Colbert.
- 1917 Certificat de maladie du baron de Vauvert 1681.  
» Le Génie féminin français de Madame Borély.
- 1919 Le Forum de Nîmes.
- 1920 La voie domitienne.  
» La Porte d'Espagne.  
» Madame Guyon et Fénelon.  
» Mémoires de Cavalier par Puaux.  
» Les Mystères d'Eleusis.  
» Litige entre l'Evêque et Uzès.  
» Le Destin archéologique de la Nîmes romaine.
- 1921 La vie du droit romain à Nîmes.
- 1922 Saint-Trophime et les Aliscamps.  
» Le Mensonge du Monde.
- 1923 Cahier des hôteliers de Nîmes en 1789.  
» La guillotine sur la place des Carmes.
- 1924 Les derniers avatars de la Porte d'Arles.  
Le 7<sup>me</sup> volume des archives départementales va paraître.

M. *Bondurand* exprime à l'Académie sa profonde gratitude pour l'affectueuse manifestation dont elle a bien voulu l'honorer. Il évoque la mémoire d'un certain nombre de nos confrères disparus, qu'il a connus avant et depuis 1875, date de son entrée à l'Académie.

Ensuite, aimant peu à parler de lui, il entretient la Compagnie de l'enseignement primaire à Nîmes en 1792-1793, et de la vaillante institutrice Antoinette Boisseau, ancienne sœur du couvent des Dames de l'Instruction Chrétienne, maison de la Calade. Devenue citoyenne, elle assumait les fatigues de l'enseignement jusqu'à la dernière limite de ses forces.

M. *Huques*, à son tour, dit sa joie d'assister à cette séance où il vient d'entendre des paroles de chaude sympathie dont il est profondément reconnaissant.

Il continue une longue tradition, puisque son père fai-

sait déjà partie de l'Académie, et il est heureux de constater que cette tradition n'est pas près de s'éteindre, puisque son fils se rattache, lui aussi, à la Compagnie.

M. *Bigot* lit ensuite une parade nimoise « Polichinelle vive-la-joie ». Polichinelle arrive en chantant ; il appelle Rosette, sa femme, qui l'accueille assez mal en lui rappelant sa promesse à leur voisin, le cordonnier Pégot. Selon leur habitude, ils se querellent, quand survient leur voisin, le cordonnier, qui veut présenter sa note à Polichinelle. Tandis qu'il l'acquitte, celui-ci le tue.

Il appelle Rosette, à qui il veut donner l'argent de Pégot, et comme elle l'agonit de reproches, il l'assomme à son tour.

Aux cris qu'a poussés Rosette, le commissaire accourt. Il interroge Polichinelle qui l'assomme également. Survient Pandore, le gendarme, qui interroge Polichinelle sur les cris qu'il a perçus. Pendant qu'il se retire, il reçoit les trois cadavres sur le dos. Le juge intervient et enquête. On entend les cris de Polichinelle. Le juge craint que ce soit un moyen de faire diversion à leurs recherches. Mais au fur et à mesure qu'ils paraissent, le coupable assomme Pandore, le juge, mais il ne peut assommer le diable qui l'emporte dans l'enfer, tandis qu'il clame « à boire ! »

La séance se termine par la lecture du « Pont-du-Gard », de M. Granier.

---

*Procès-verbal de la Séance du 17 octobre 1924.*

---

Présents : MM. Roux, *président*, Delamare, Lavergne, chanoine Bonnefoi, Coulon, Raphel, chanoine Durand, Peyron, Margier, Kahn, Giran, Mazel, Terrin, Delon, Greif, Bret, Bigot, chanoine Lepage, membres résidants, Bondurand, honoraire, E. Reinaud, secrétaire perpétuel,

Procès-verbal lu et adopté.

M. Roux, *président*, adresse les compliments de la Compagnie à M. le Rabbin Kahn, nommé Chevalier de la Légion d'honneur, qui remercie en termes émus.

M. Terrin fait hommage de son livre : « Les Cigales dans la mêlée. »

Lecture est donnée de la lettre de remerciements de M. le Duc de Crussol, nommé correspondant, puis de celle de M. G. Doumergue, élu membre honoraire.

« Château de Bonnelles.

« Monsieur le Secrétaire Perpétuel,

« Je viens m'excuser auprès de vous de n'avoir pas pu encore vous répondre, ayant été obligé de faire une longue cure après ma maladie, je n'ai trouvé votre lettre qu'à mon retour ici.

« Je suis très flatté de l'honneur qu'a bien voulu me faire l'Académie de Nîmes en me nommant membre correspondant.

« Je vous prie de transmettre tous mes sincères remerciements à tous les membres de l'Académie. Je tiendrai

toujours mes archives à votre disposition et espère pouvoir vous les montrer moi-même.

« Vous prie de croire avec encore tous mes remerciements à mes meilleurs sentiments,

« DUC DE CRUSSOL. »

« Paris, 13 août 1924.

« Mon cher Secrétaire Perpétuel,

« J'ai reçu la lettre par laquelle vous portez à ma connaissance que, dans sa séance du 11 juillet, l'Académie de Nîmes m'a élu à l'unanimité Membre d'honneur.

« Le témoignage de sympathie que m'a ainsi donné l'Académie m'est allé au cœur et j'en ai été profondément ému. C'est en même temps un honneur dont je sais tout le prix. Aussi je vous prie de remercier tous mes Confrères et de cet honneur et de ce témoignage de sympathie. Je leur en suis vivement reconnaissant.

« Je vous prie de leur donner l'assurance de mes sentiments bien dévoués et d'agréer en même temps cette assurance pour vous-même.

« Gaston DOUMERGUE. »

L'Académie a présenté dimanche ses hommages au Président de la République.

M. le secrétaire perpétuel lit une pièce de vers : « Légende ». A ce sujet, M. Raphel donne des détails sur la rencontre que firent en 1888 trois jeunes nimois aux Saintes-Maries, d'une bohémienne qui lut dans la main de l'un, tu mourras jeune, dans la main de l'autre, tu te marieras bientôt, deux événements qui se produisirent

dans l'année; les lignes de la main du troisième portaient: Tu seras roi? Mistral, à qui les trois nimois racontèrent les prédictions de la Bohémienne, leur recommanda de ne pas trop se moquer, les bohémiennes disant souvent vrai

Sont ensuite lues des lettres de M. Georges Rivals, nommé à Alger, de M. Vézian, de l'Institut de Provence.

On passe aux lectures. M. Bondurand présente le diplôme sur parchemin délivré par l'Académie au savant Séguier en reconnaissance de son mérite et de son génie; pour la troisième fois cette pièce importante retourne à l'Académie qui l'entourera de soins jaloux.

M. *Bigot* fait part de la première partie de son travail sur Jean de Serres. Frère cadet de l'agronome de Ville-neuve-de-Berg, Jean de Serres jouit d'une telle réputation qu'elle éclipsait celle de son aîné. La célébrité de ce dernier date de son *Théâtre d'agriculture* et se développa tant que la science rurale fut en honneur. Après une période de discrédit, lorsqu'en 1781, fut fondée la Société nationale d'agriculture, puis en 1804, quand fut réimprimé son grand ouvrage, sa renommée prit un nouvel essor et depuis 1819, les médailles de la Société sont à l'effigie d'Olivier de Serres.

Jean de Serres, au contraire, eut de son vivant une grande notoriété. Né au Pradel en 1540, il étudia à Lausanne, puis, en 1559, il alla à Genève, où Calvin venait de fonder sa nouvelle Académie. En 1566, il fut pédagogue des enfants de L'Hospital, puis il fut appelé à la paroisse de Jussy. Il se maria en 1569, avec Marguerite Godary qui n'avait pas 14 ans et était petite et débile.

Elle lui donna dix enfants. Peu après, il entreprit son grand ouvrage sur l'état de la religion et de la nation en France (1571), XV livres en 5 tomes.

Pour trop vouloir quitter son poste de Jussy, il est suspendu du ministère et retourne à Lausanne. Là, il est

nommé principal du Collège de cette ville. Il annote les œuvres de Platon et les traduit. Th. de Bèze faisait grand cas de ce travail, comme en témoignent les distiques latins qu'il lui envoie. Mais Henri Estienne, l'imprimeur, eut un différend avec lui et dut reconnaître ses torts.

En travaillant à cette traduction, il fit imprimer une traduction en vers grecs des psaumes latins de Buchanan. Tous ces ouvrages firent appeler Jean de Serres à Nîmes. Là, il réorganisa le collège, dont il rédigea le règlement.

C'est alors qu'il publia ses *Quatre Antijésuites* et fut soutenu dans cette lutte par ses coreligionnaires, mais perdit un temps précieux pour les affaires du Languedoc et ses travaux d'érudition.

---

*Procès-verbal de la Séance du 31 Octobre 1924.*

---

Présents : MM. Roux, *président*, Delamare, Lavergne, Coulon, Bosc, Peyron, Kahn, Coste, de Vallavieille, Mazel, Bret, Bigot, membres résidants, chanoine François Durand, membre honoraire, Reinaud, *secrétaire perpétuel*.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. le Président fait connaître que M. Jo Fabre, Editeur à Nîmes, vient d'offrir en hommage à l'Académie, les Poésies inédites de Jean Reboul, récemment publiées, avec une étude de M. Pitollet sur le Poète Nimois, et trois plaquettes élégamment présentées :

1° Betty ou les Jeux innocents sur la Plage, Album de dessins par Louis Bouat, avec commentaires libres par Athanaël ;

2° Le Jardin de la Femme, par Athanaël, Choix de remarques précédé de deux contes persans et d'une ballade. Illustrations de Charles Guérin ;

3° Kravari ou la Poursuite du Désir, par Athanaël, quelques expériences psychologiques et amoureuses dans des paysages de France et de Macédoine. Illustrations de Louis Bouat.

En les déposant sur la table de la Salle des séances, M. le Président fait en quelques mots le compte-rendu de ces ouvrages, qui prendront place dans notre bibliothèque, et il adresse au donateur les remerciements de la Compagnie.

*Procès-verbal de la Séance du 14 Novembre 1924.*

---

L'Académie a tenu sa séance habituelle le 14 novembre, dans son local de la rue Dorée, sous la présidence de M. Roux, son président.

Étaient présents : MM. D<sup>r</sup> Delamare, chanoine Bonnefoi, Coulon, chanoine Albert Durand, Peyron, Margier, Kahn, Docteur Reynaud, Coste, Eloy Vincent, général d'Entraiques, Portal, Bauquier, Docteur Delon, Costier, chanoine Brunel, de Loye, Bret, Lacombe, Bigot, membres résidents, chanoine François Durand, membre honoraire, de Vallavieille, secrétaire.

En l'absence de M. Emile Reinaud, secrétaire perpétuel, qui s'est fait excuser, les communications à faire à l'Académie sont renvoyées à la prochaine séance.

M. le *Président* donne le parole à M. Eloy Vincent pour la lecture des extraits de son livre « Le Lézard sur la pierre antique ».

Ce livre, dit M. Eloy Vincent, ne pouvait inaugurer son existence publique, l'avant d'avoir été présenté, au moins dans un certain nombre de ses pages, à l'Académie de Nîmes.

Il s'excuse de n'en pouvoir donner, même succinctement, une idée générale et se borne à donner lecture de deux chapitres d'inspiration similaire, l'avant-propos qui est une invocation propitiatoire et la courte conclusion poétique qui termine le livre, indiquant toutefois que le Lézard sur la pierre antique, justifiera son titre et son sous-titre, tant par le texte que par les frontispices et vignettes qui en décorent les pages et qu'au demeurant, il s'agit d'une œuvre littéraire d'inspiration toute locale.

Ensuite, M. le chanoine François Durand a lu son travail sur les portes de la Voie Domitienne et les grilles du Cadereau, à Nemausus.

Six kilomètres de murs entouraient la ville. La porte d'Auguste, monument très soigné, aux sculptures délicates, à la sobriété de bonne tenue, dut toutes ses perfections à la présence, en Gaule, d'Auguste, accompagné de Mécène, deux connaisseurs. Cependant, ce monument perd de sa valeur par sa situation : la hauteur dominante du boulevard, les dimensions écrasantes des maisons et aussi la négligence de la voirie. La petite colonne, entre les deux arceaux, était le zéro milliaire des voies de Beaucaire, d'Arles et d'Orange (par Remoulins et Avignon). Les sculptures ont été poussées jusqu'à une souplesse de vie dans les feuilles et dans les taureaux à mi-corps.

L'inscription sûre est : « L'Empereur C. Auguste .. consul XI fois, tribun 8 fois, donne à la colonie les portes et les murs (à bâtir aux frais des citoyens) ». La date répond à l'an quinze avant J. C. L'ouverture de la porte atteint treize pieds trois pouces, deux nombres sacrés, comme les treize stations du périple d'Enée et les treize régions de Rome, rive gauche, seule prédestinée par les dieux.

La porte de France n'a rien d'intéressant ; porte d'Espagne jusqu'en 1660, son inscription : « vivat rex Franciæ », peinte à la venue de Louis XIV, fit oublier la dénomination primitive.

L'ouverture, plus grande, parce que seule, ne peut être de treize pieds, on en a mis quatorze (deux fois sept, toujours le septenaire sacré) et les trois pouces.

Le Cadereau passait sous les murs percés. En arrivant au chemin de Sauve, deux tours et un mur percé de deux arcs, occupés par deux grilles, défendaient la ville. Un avant-bec et un radier très solides empêchaient,

l'un la sape sous terre, l'autre le heurt d'arbres ou de poutres sur les grilles aux jours de trombe. Grangent, en 1819, constate encore des restes importants d'une culée et du radier, plus durs que le roc, vrais travaux de Romains.

L'Académie reçoit en hommage de M. Boyer, membre correspondant, son étude sur le *Logement de Stendhal à Rome*; de M. Bret, son travail sur *une monnaie inédite*.

La prochaine séance est fixée au 28 novembre, 5 heures.

*Procès-verbal de la Séance du 28 Novembre 1924.*

---

L'Académie a tenu sa séance habituelle dans son local de la rue Dorée, le vendredi 28 novembre, à 5 heures, sous la présidence de M. Roux, son président.

Présents : MM Dr Delamare, chanoine Bonnefoi, Coulon, Raphel, Trial, chanoine Albert Durand, Peyron, Margier, Kahn, Coste, Eloy Vincent, général d'Entraiques, Giran, Portal, docteur Mazel, Terrin, Bauquier, docteur Delon, Costier, chanoine Brunel, Lacombe, Bigot, membres résidants, de Vallavieille, secrétaire.

M. *le président* exprime en termes émus les regrets que cause à l'Académie la perte de son secrétaire perpétuel, M. Emile Reinaud. Il s'est fait, lors des obsèques, l'interprète de tous ses confrères pour offrir à Madame E. Reinaud et à ses enfants les condoléances de la Compagnie, mais il tient, au début de cette réunion, la première après ce deuil cruel, qui attriste si profondément l'Académie, à exprimer à la famille de notre regretté secrétaire perpétuel, la respectueuse sympathie de tous.

M. *Bigot* lit un sonnet envoyé par M. Tuffier, membre correspondant, sur la mort de M. Emile Reinaud.

La parole est ensuite donnée à M. Portal, conseiller de préfecture, qui expose ce qu'a fait pour « les petits » le département du Gard. Il s'excuse de parler de ce qui représente l'avenir, dans une Compagnie qui s'occupe généralement de ce qui représente le passé. Mais la question de la protection de l'enfance est de toute première importance : l'intérêt du pays se confond avec celui des enfants malheureux. La dénatalité ne cesse de s'accroître ; chaque année, chaque trimestre, le nombre des

naissances décroît, dans le Gard, comme dans la France entière. Il convient donc de favoriser la venue d'enfants bien constitués et bien portants et de protéger l'existence de ceux qui sont déjà nés.

M. Portal expose ce qu'a fait dans ce sens le Conseil général du Gard, et il donne des renseignements très intéressants sur la Crèche de montagne d'Arrigas, où, chaque été, de tout jeunes enfants des villes trouvent gratuitement, avec l'air pur et la fraîcheur, la meilleure nourriture et les meilleurs soins, et sur la maison maternelle de Nîmes, où les jeunes mariées et les filles qui attendent un bébé ou qui en ont eu un récemment, trouvent gratuitement le bien-être nécessaire à la santé de leur petit.

— Sous ce titre : « Le Vicomte de Villeperdrix à la première armée de la Loire », M. le chanoine Bonnefoi donne ensuite lecture de la première partie du journal de route de l'ancien académicien très regretté, qui revit dans cette Compagnie, non seulement par les dons généreux faits en sa mémoire, mais surtout par le souvenir de ses rares qualités de cœur et d'esprit.

Voici le schéma de ce très intéressant travail :

De la déclaration de guerre, 15 juillet 1870, à la formation de la 2<sup>e</sup> armée de la Loire.

Enthousiasme du départ : il n'a pas encore 20 ans ; il prépare le concours d'entrée à Saint-Cyr et s'engage pour toute la durée de la guerre. Enrôlé au 6<sup>e</sup> chasseurs, à Arles, il est dirigé sur Tours, Vendôme, Orléans.

Retour de la victoire : Bataille de Coulmiers, récit, proclamation du général d'Aurelle de Paladines, appréciations de l'Etat-Major Allemand.

Opiniâtreté de l'offensive après ce succès. Combats de Brou, Patay, Villonceau, Ovigny, auxquels il prend part, nommé sous-lieutenant le 14 décembre.

Cette première partie met bien en évidence l'ensemble des qualités qui font de nos soldats les premiers soldats du monde.

Pour lui, fidèle à la devise que lui ont léguée ses ancêtres : « Semper fidelis », il reste fidèle à Dieu et à la Patrie.

La prochaine séance est fixée au vendredi 12 décembre.

---

*Procès-verbal de la Séance du 12 Décembre 1924.*

---

L'Académie a tenu sa séance habituelle dans son hôtel de la rue Dorée, le vendredi 12 décembre, à 5 heures, sous la présidence de M. Roux, son président.

Présents : MM. Chanoine Bonnefoi, Coulon, chanoine Albert Durand, Peyron, Margier, Kahn, général d'Entraiques, Giran, Docteur Mazel, Terrin, Bauquier, Docteur Delon, Greif, Costier, de Loye, Bret, Lacombe, Bigot, membres résidants, de Vallavieille, secrétaire.

M. Coste, vice-président, excusé.

Après différentes communications, la parole est donnée à M. le chanoine Bonnefoi pour la lecture de la deuxième partie du journal de guerre du vicomte Raymond de Villeperdrix, notre confrère regretté. En voici le résumé :

Après Loigny, l'armée de la Loire est dédoublée en armée de l'Est et en armée de l'Ouest. Bourbaki commande la première, Chanzy la seconde.

Chanzy se cramponne sur la rive droite de la Loire, essaie la seule manœuvre qui aurait pu, en délivrant Paris, changer l'issue de la guerre.

Le vicomte de Villeperdrix raconte l'offensive contre Vendôme, l'attaque générale du gué du Loir, la résistance devant Savigny, la bataille du Mans, la retraite sur Laval.

Une proclamation du général de Jouffroy résume cette campagne qui force l'admiration des allemands.

Leur grand état-major, dans son histoire de la guerre, appelle la retraite de Chanzy « une retraite infernale »...

A l'armée de l'Ouest, le vicomte de Villeperdrix se montre le digne héritier des dispositions guerrières de son arrière grand oncle, le bailli de Suffren, cet amiral qui remporta de si beaux triomphes sur la flotte anglaise et faisait dire à Napoléon I<sup>er</sup> :

« Si j'avais eu le Bailli de Suffren, j'aurais vaincu le monde ».

M. *Bigot* communique ensuite son travail sur Jules Canonge, poète provençal.

Jules Canonge (1812-1870), né à Nîmes en mars 1812, grandit aux environs de cette ville et reçut une instruction aussi solide que brillante. Il débuta dans les lettres en 1835 par un petit volume de vers agréables : « Les Préludes ». Il partagea son temps entre Paris, Nîmes, Arles et collabora à de nombreuses revues. Il fit tirer à part ses communications. Longue en est la liste et ces ouvrages se distinguent par une inspiration élevée, une exécution élégante et facile. Ses correspondants sont unanimes à rendre justice au mérite de ses œuvres. Canonge fut un délicat et un timide.

Ce fut un félibre de la première heure, qui donna à ce mouvement de rénovation méridionale l'appui de son nom et de son autorité.

Il salue au fur et à mesure de leur apparition les œuvres des félibres et, en 1862, il fut un des premiers mainteneurs du Félibrige.

En 1868, il publia son poème provençal de « Bruno la Bloundo » où il avait groupé six légendes sur les Aliscamps et un recueil de 10 petites pièces, à l'une desquelles répondit le chanoine Emery par une sorte de petit chef-d'œuvre, digne d'être conservé.

Il est regrettable que J. Canonge n'ait pas consacré au légendaire nimois un peu de l'art délicat qu'il a employé au légendaire Arlésien.

Après la lecture par M. Bigot d'une fable en langue d'Oc, de M. P. Vézian : « La mounino e lou cat », la séance est levée à 6 h. 30.

La prochaine réunion est fixée au vendredi 2 janvier.

---